

Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Séance du vendredi 8 avril 2022

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire le vendredi huit avril deux mil vingt-deux à neuf heures dix sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents :

Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional

Madame Delphine BENASSY (à partir de 9h50), Madame Anne BESNIER, Madame Magali BESSARD, Monsieur Jean-François BRIDET (jusqu'à 11h58), Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Philippe FOURNIE, Monsieur Charles FOURNIER (à partir de 9h50), Monsieur Jean-Patrick GILLE (à partir de 9h20), Madame Temanuata GIRARD, Monsieur Marc GRICOURT (jusqu'à 11h15), Madame Gaëlle LAHOREAU (à partir de 9h50), Monsieur Dominique ROULLET, Vice-présidentes et Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Monsieur Nicolas FORISSIER (à partir de 9h20), Madame Constance DE PÉLICHY, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Aleksandar NIKOLIC, Madame Mathilde PARIS (jusqu'à 11h30), Monsieur Michel CHASSIER, Madame Mylène WUNSCH, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, membres de la Commission Permanente

Assistent sans voix délibérative :

Monsieur Christophe COQUIN, Madame Jalila GABORET, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Madame Michèle BONTHOUX, Madame Karin FISCHER, présidentes et présidents de Commission

Madame Estelle COCHARD, Monsieur Jérémie GODET, Monsieur Emmanuel LEONARD, conseillères déléguées et conseillers délégués

Ont donné pouvoir :

Madame Delphine BENASSY a donné pouvoir à Madame Magali BESSARD jusqu'à 9h50, Monsieur Jean-François BRIDET a donné pouvoir à Monsieur Charles FOURNIER à partir de 11h58), Madame Carole CANETTE a donné pouvoir à Monsieur Dominique ROULLET, Monsieur Charles FOURNIER a donné pouvoir à Madame Anne BESNIER jusqu'à 9h50, Monsieur Jean-Patrick GILLE (a donné pouvoir à Madame Temanuata GIRARD jusqu'à 9h20), Monsieur Marc GRICOURT a donné pouvoir à Monsieur François BONNEAU à partir de 11h15, Monsieur Harold HUWART a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIE, Madame Gaëlle LAHOREAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-François BRIDET jusqu'à 9h50,

Monsieur Nicolas FORISSIER a donné pouvoir à Monsieur Marc ANGENAULT jusqu'à 9h20, Madame Mathilde PARIS a donné pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER à partir de 11h30, Monsieur Philippe VIGIER a donné pouvoir à Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE

M. le Président.- Nous allons procéder à l'appel. Un certain nombre de nos collègues vont arriver avec un peu de retard, car ils sont dans un train qui vient de Tours et qui est ou a été arrêté pour des raisons que je ne maîtrise pas mais, en tous les cas, il y avait un dysfonctionnement important sur l'un des trains venant de Tours.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

M. le Président.- Le quorum étant constaté, nous allons pouvoir ouvrir nos travaux.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je propose que Temanuata GIRARD soit notre secrétaire de séance. Merci à elle.

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 18 mars 2022

M. le Président.- Il a été mis à votre disposition le 31 mars.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, merci.

(Le compte rendu du procès-verbal du 18 mars 2022 est approuvé sans réserve)

Modification de l'ordre du jour - Quatre rapports ajoutés en procédure d'urgence

M. le Président.- Je vous propose de compléter notre ordre du jour par quatre rapports ajoutés en procédure d'urgence qui ont été mis à notre disposition et dont vous avez été informés par mail le 6 avril 2022.

Il s'agit de trois rapports qui ont un lien avec notre action en direction de l'Ukraine et des Ukrainiens et d'un rapport portant désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs en complément des travaux que nous avons faits par le passé.

Pas d'observations sur cette évolution de notre ordre du jour ? *(Non)* Je vous en remercie.

Je vais tenir compte, dans l'ordre des rapports, du fait qu'on a certains vice-présidents ou présidents qui sont dans le train, qui aimeraient bien présenter leurs rapports et qui vont nous rejoindre si les choses se débloquent. Je commence donc par les rapports en procédure d'urgence, qui sont de plusieurs ordres.

Rapport 22.04.35.64 – Direction Europe et Solidarité

Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

Attribution d'aides d'urgence en soutien au peuple ukrainien

A/ Attribution de subventions pour le soutien à l'accueil de personnes déplacées d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire

B/ Attribution d'une subvention à l'association MEDINA pour son projet d'intervention d'urgence par le convoyage de matériel médical en Ukraine

M. le Président.- Il y a un amendement du Rassemblement National sur l'ensemble du rapport visant à ajouter, à la suite de « bénéficiant de la protection temporaire », le terme « de nationalité ukrainienne ». Les élus du groupe Rassemblement National nous proposent cela.

Monsieur NIKOLIC, c'est cela ?

M. NIKOLIC.- Oui, je confirme ce que vous venez de dire. Effectivement, on aimerait qu'il y ait une précision. Nous avons compris que la démarche, et elle est à saluer, concerne les Ukrainiens victimes de la guerre et, pour qu'il n'y ait pas de nouvelles filières d'immigration par ce biais, nous aimerions, quand on dit juste qu'ils proviennent du territoire ukrainien, que soit précisé qu'on accueille des personnes de nationalité ukrainienne, des victimes directes de la guerre, de cette guerre qui était déjà présente sur le territoire ukrainien, des victimes de ce terrible conflit.

M. le Président.- OK.

Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT.- Chers collègues, je suis un peu gêné par cette approche, puisque nous connaissons la réalité dans nos territoires avec des familles qui arrivent d'Ukraine, notamment des familles avec enfants dont l'un des conjoints – on a quelques exemples en Loir-et-Cher – n'est pas de nationalité ukrainienne mais vivait en Ukraine. Je crois que ce qui est important, c'est évidemment d'accueillir tous les réfugiés venant d'Ukraine. Vous savez que le passage dans les préfectures est une obligation pour qu'ils puissent bénéficier des couvertures sociales, pour l'enregistrement de ces personnes, etc. Je crois que nous devons nous en remettre aux services préfectoraux qui ont capacité à apprécier s'il y a, comme vous le supposez ici ou là, des fraudes sur la venue de ces personnes dans notre pays.

En tout cas, je crois qu'on ne peut pas accepter votre amendement pour ces raisons, car cela irait à l'encontre, tout simplement, de la réalité de ce que sont certaines familles ukrainiennes.

M. le Président.- Merci.

Oui, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, je vous en prie. Une explication de vote ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Je rejoins totalement le propos de Monsieur GRICOURT. Notre premier vice-président a tout à fait raison, en sachant qu'il ne nous revient pas à nous, Conseil régional, de déterminer qui est le bénéficiaire de cette protection. C'est bien aux préfets de département, dans chacun des six départements de la Région Centre, qu'il revient de le faire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Explication de vote, Madame de PÉLICHY ?

Mme de PÉLICHY.- Merci, Monsieur le Président.

Notre groupe votera également contre cet amendement du Rassemblement National pour les raisons évoquées par Monsieur GRICOURT sur les couples binationaux, étant entendu qu'on pourrait aussi citer l'exemple de tous ces étudiants étrangers qui se sont retrouvés bloqués en Ukraine et qui ont toute légitimité pour trouver également une place en sécurité quelque part.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vous en prie, Monsieur BRIDET, explication de vote pour votre groupe ?

M. GODET.- Nous voterons aussi contre cet amendement. Nous défendons, nous, par ailleurs, l'accueil inconditionnel des réfugiés.

M. le Président.- Merci.

Monsieur LEONARD ?

M. LEONARD.- De la même façon, nous voterons contre cet amendement et nous considérons, de toute manière, que ce n'est pas à nous de prendre ce genre de décision.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc aux voix l'amendement présenté par le groupe Rassemblement National.

(Mis aux voix, l'amendement est rejeté avec un vote contre des groupes Socialistes, Radicaux, Citoyens / Ecologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen.)

M. le Président.- Je mets aux voix le rapport non amendé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci pour ce vote.

Nous passons au rapport suivant, toujours en procédure d'urgence et avec un amendement du même groupe et de même nature.

22.04.20.67 - Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
Guerre en Ukraine - Mobilisation exceptionnelle d'une offre de service adaptée aux déplacés ukrainiens et aux acteurs accompagnant les déplacés ukrainiens
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union régionale des CRIA (URCRIAC - Centres de ressources illettrisme analphabétisme)
Approbation de la convention d'attribution

M. NIKOLIC.- C'est la même chose.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Oui, je voulais ajouter une précision par rapport à la nouvelle rédaction de ces rapports. Lors de la précédente Commission permanente, nous avons demandé de remplacer le terme de « réfugiés » par le terme de « bénéficiaires de la protection temporaire », et il y avait eu un échange en disant que j'avais complètement tort – évidemment, c'est normal, par nature. Ce qu'on va confirmer dans le texte, c'est justement l'expression qu'on me reprochait d'utiliser et qui est reprise dans ces deux rapports. On dit bien « bénéficiaires de la protection temporaire » ; c'est le terme que nous avons proposé. Merci de l'utiliser.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER, j'étais intervenu dans le débat, je m'en souviens fort bien, en vous disant qu'au niveau des autorités de l'État et du gouvernement en particulier – et ce n'est pas un reproche que je fais –, la doctrine n'était pas, en la matière, stabilisée, car elle renvoyait à des points de droit qu'il convenait d'éclairer et qu'on entendait les deux terminologies utilisées. Et, en effet, on se cale sur la terminologie qui, aujourd'hui fait référence dans le droit international pour cette situation.

Je mets aux voix l'amendement du Rassemblement National tel qu'il a été à nouveau présenté.

M. NIKOLIC.- Le terme avait déjà été utilisé, même par le gouvernement. On s'était donc appuyé sur ce terme et on avait été surpris qu'il ne soit pas repris immédiatement. Mais peu importe, on ne va pas polémiquer là-dessus.

Je comprends les différents arguments qui ont été évoqués par Madame TOUCHAIN-MALTÈTE ou Monsieur GRICOURT, mais j'ai du mal à comprendre l'argument sur les étudiants étrangers, car dans ce cas, les étudiants reviennent normalement dans leurs pays d'origine. Je voulais ajouter cette petite précision, car j'ai du mal à comprendre le propos de Constance de PÉLICHY.

Merci à vous.

M. le Président. - Je mets aux voix l'amendement.

(Mis aux voix, l'amendement est rejeté avec un vote contre des groupes Socialistes, Radicaux, Citoyens / Ecologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen.)

M. le Président. - Je mets donc aux voix ce rapport qui porte sur la convention d'attribution des moyens.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Je vous en remercie.

Nous avons un troisième rapport, mais il viendra après le mandat spécial. Nous aurons un mandat spécial – je vous expliquerai les conditions à ce moment-là – pour l'autorisation de déplacement.

Rapport 22.04.01.66 - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs

M. le Président. - Je regarde mes collègues, à la fois Dominique ROULLET et Nicolas FORISSIER, car je crois que c'étaient les deux qui étaient concernés – en deux mots, vous allez bien comprendre – par la situation de désignation sur l'aéroport. Il y a eu un problème de prise en compte des délibérations que nous avons prises.

Il faut repréciser, d'abord, la représentation de la Région au Conseil médical du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, et dire que Michèle BONTHOUX et Sylviane BOENS sont désignées en qualité de titulaires et Harold HUWART et Jean-François BRIDET en qualité de suppléants pour siéger à ce conseil médical.

Par ailleurs, et c'est là qu'il y avait eu un sujet d'information, je désigne moi-même, en remplacement de Mathilde FOUCHET, pour siéger en qualité de titulaire au sein de la SEM d'aménagement pour le développement économique de l'aéroport de Châteauroux. En effet, ce qui avait été transmis, c'était le nom de Mathilde FOUCHET, mais lorsqu'on s'est trouvé en situation de réunion l'autre jour, il est apparu que la désignation transmise n'était pas conforme à ce qu'attendait l'institution et à ce qui était fléché. Il s'agit donc de la modification de notre vote et, comme cela a été indiqué et je me tourne vers Dominique ROULLET et Nicolas FORISSIER, nous referons le vote après cela pour que nous soyons totalement calés au sein de la SEM de l'aéroport.

Sur ce vote, nous avons des déports. Nous avons le déport d'Harold HUWART et de Jean-François BRIDET pour la désignation au Conseil médical du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et nous avons la non-participation au vote de moi-même sur l'aéroport.

Dans ces conditions, sur ces modifications de désignation, y a-t-il des sujets ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de François BONNEAU sur la représentation au sein de la SEM d'Aménagement pour le développement économique de l'aéroport de Châteauroux, de Harold HUWART et Jean-François BRIDET sur la représentation au sein du Conseil Médical.)

M. le Président. - Pardon, je vous en prie ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE. - C'est une interrogation. Puisqu'on parle de désignation, est-ce que Charles FOURNIER, qui est parti dans le 37, va voir ses représentations modifiées pour le Loir-et-Cher ? J'ai à l'esprit les désignations dans les conseils d'administration des lycées, par exemple.

M. le Président. - Cela ne peut être qu'à la demande de l'intéressé dès lors, bien évidemment, qu'il le souhaite, et s'il s'engageait à poursuivre ces représentations, on les prendrait en compte telles qu'elles ont été votées. Mais si, à ce motif, il y avait des modifications, ce serait partagé entre vous, élu du Loir-et-Cher, et on le prendrait en compte.

Par ailleurs, et je n'ouvre pas le débat, surtout pas, on a quand même abordé l'autre jour cette histoire de conflits d'intérêts publics ; sachez que le travail se poursuit, tant sur le plan juridique que sur le plan technique. J'ai demandé aux services de nous proposer le plus rapidement possible les principes généraux et leur déclinaison pour qu'on puisse revoir éventuellement nos fonctionnements dans telle ou telle instance si des conflits d'intérêts étaient avérés et problématiques.

Mme FAUQUET. - Il ne faut pas exagérer non plus.

M. le Président. - Non, il ne faut pas exagérer mais il ne faut pas que vous vous trouviez ou que nous nous trouvions dans de telles situations. L'information que j'ai sur un certain nombre de désignations, y compris dans des présidences d'instances, montre qu'on est dans une zone d'inconfort juridique total, et ce n'est pas la peine de prendre trop de risques. On partagera cela avec des présidents de groupe. Il ne s'agit pas du tout d'une volonté de l'Exécutif de faire passer ceci ou cela, il s'agit de l'application en faisant en sorte que nos délibérations soient robustes et qu'elles le soient quand nous travaillons à l'extérieur, et que nous fassions cela en transparence.

Actuellement, on interroge la DGCL sur un certain nombre de périmètres concernés selon les interprétations, et la loi 3DS n'a pas clarifié les enjeux de périmètre. Voilà, pour vous dire les choses.

M. le Président. - Nous passons, Monsieur le Président de la Commission « Finances, Personnels, Fonctionnement de l'administration », à ces rapports. D'abord, en faisant état, s'il m'y autorise, d'une conversation particulière que j'ai eue avec le président FORISSIER qui m'a posé la question de la réunion des commissions lorsqu'on avait un nombre particulièrement réduit de dossiers.

On avait pris l'habitude, avec les processus Covid, de confinement, etc., de travailler à distance, en visioconférence, ce qui est une bonne chose. Et quand on regarde le temps nécessaire, les allers et retours, les coûts environnementaux, financiers, etc., des déplacements, je crois, et je le dis, qu'il est tout à fait possible pour les présidents de convenir, au sein de leur commission, qu'on organise, en deçà d'un certain nombre de dossiers, la réunion en visioconférence. C'est à la commission d'en décider. Si ce sont des dossiers importants, par exemple s'il n'y a qu'un dossier mais qu'il s'agit du budget, j'imagine que le président de la commission ne va pas dire « il n'y a qu'un dossier, on ne le fait pas ». C'est pour cela, quand il y a un petit nombre de dossiers et qu'on est sur des affaires courantes qui ne requièrent pas de grands débats et que vous considérez que les débats peuvent avoir lieu dans le cadre d'échanges, que cela peut tout à fait se faire. Je voulais partager cela, on avait échangé là-dessus avec Nicolas FORISSIER.

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président.

Le principe général, c'est le présentiel à partir des prochaines commissions, mais les présidents, le cas échéant et après en avoir parlé avec les membres de la commission, peuvent décider que c'est entièrement en visioconférence. À l'inverse, quand il y a peu de dossiers et quand il y a des dossiers essentiellement techniques...

M. le Président.- Oui, ou mixtes...

M. FORISSIER.- C'est la question, parce que...

M. le Président.- Mais le mixte, je le trouve de plus en plus inconfortable, pour vous dire les choses. Si, vraiment, on ne peut pas venir, on fait du mixte et on s'en tire. Les gens qui ne viennent pas, car ils disent « c'est en mixte, je ne vais pas venir », n'ont pas du tout la même importance dans le débat que ceux qui sont en présentiel. Dès lors, s'il n'y a pas de dossiers majeurs appelant un débat long, des interactions avec les services, une information, etc., on le fait en visioconférence. Je pense que c'est intéressant de le faire en visio pour qu'il y ait une égalité de positionnement des membres de la commission.

M. FORISSIER.- C'est pour cela que je pose la question. Il n'y a donc pas de mixte ?

M. le Président.- J'ouvre ce débat, car je pense que...

Oui, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

M. FORISSIER.- Je n'aurais pas dû en reparler !

M. le Président.- Non, on peut débattre collectivement de situations comme celles-ci.

Je vous en prie, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, puis j'aurai d'autres prises de position.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Je pense que l'idée, quand même, est de laisser le libre choix aux élus et qu'il faut maintenir l'idée du mixte. Je m'autorise cette petite sortie sur la visioconférence. Je suis la première à l'utiliser et je ne dirai donc pas le contraire, mais lorsqu'on est en visio, il y a un respect du président de commission – je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que je n'en suis pas une – et on ne s'amuse pas à mettre la tablette de côté et à discuter dans son bureau avec d'autres interlocuteurs. D'abord, c'est gênant pour nous, car c'est visible et on a l'impression que les membres de la commission, voire le président ou la présidente, sont ignorés. Ensuite, justement, le principe de la visio, c'est tout de même de participer et d'échanger, d'être en écoute des membres.

Voilà, c'était un propos complémentaire. Pour ma part et pour le groupe que je représente, je pense qu'il faut maintenir le mixte. Si certains conseillers du Loiret, étant plus proches, de façon périphérique, veulent assister, c'est gênant de les en empêcher.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER.

Je prends les avis là-dessus pour éclairer le débat.

M. CHASSIER.- Je suis également favorable, nous avons échangé en Commission. C'est aussi pour rappeler, historiquement, que dans une mandature précédente, alors qu'il n'y avait pas encore de visioconférences, que quand il y avait peu de dossiers, on faisait des audioconférences de la 1^{re} Commission.

M. le Président.- Madame BONTHOUX.

Mme BONTHOUX.- Suite à la commission de mardi, puisqu'il était demandé qu'on communique sur le fait que les prochaines commissions seraient en présentiel, au niveau de la Commission 8, il est apparu que le fait de pouvoir continuer en mixte était, pour beaucoup

de membres, une très bonne chose. Il faut se rendre compte que, parfois, effectivement, on porte peu de dossiers dans les commissions. Là, en ce qui nous concerne, nous avons deux dossiers qui étaient des reconductions qui n'avaient, en soi, rien de compliqué même s'il y a eu un débat pour l'un des deux.

Suivant le secteur géographique, quand on met en avant la décarbonisation, c'est un vrai sujet. Pouvoir s'extraire de son monde professionnel pour 1 heure ou 1 heure 30, c'est quand même très confortable. Être obligé de prendre la matinée entière, c'est compliqué pour certains et il faut l'entendre. De plus, je crois me souvenir, et cela a été dit, qu'avant la crise sanitaire Covid, la possibilité était laissée aux commissions, antérieurement, de faire du mixte lors du mandat précédent.

Pour ma part et comme, je pense, les membres qui sont dans cette commission, je souhaiterais donc poursuivre en mixte.

M. le Président. - Anne BESNIER, et il y aura également Madame FISCHER.

Mme BESNIER. - Avant le Covid, il y avait une possibilité. Ce n'est pas exactement celle que tu dis, Michèle. Cela se passait dans les ERC ; ce n'était pas de la visio chacun chez soi. C'était dans chaque ERC et c'est un bon compromis, car il y a des groupes ensemble, et moi, je propose qu'on autorise le mixte, mais avec les ERC.

M. FORISSIER. - C'est ce qu'on faisait avant.

M. le Président. - Madame FISCHER, puis Philippe FOURNIÉ.

Mme FISCHER. - Il y a manifestement des désaccords importants sur ce sujet. J'entends parfaitement la question du confort et de la facilité pour un certain nombre de collègues. Par mon expérience, je suis plutôt d'accord avec Monsieur le Président sur le fait qu'il est préférable d'être soit complètement en visio, soit en présentiel. La participation, comme vous l'avez dit très justement, des personnes qui sont en visio alors que d'autres sont en présentiel n'est pas du tout la même, et le débat n'est pas du tout le même. Je trouve que c'est important, démocratiquement, de faire ce choix-là.

M. le Président. - Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe. - Je pense qu'il faut qu'on soit agile et qu'il faut tout prévoir. Dans la Commission « Transports », il y a deux parlementaires. Si on la fait en présentiel, ils ne seront jamais là, car c'est souvent le mardi ou le mercredi après-midi. Je crois qu'il faut aussi, en fonction de l'actualité... Par exemple, en juin, nous faisons la réunion de la Commission à l'aéroport de Châteauroux. Autrement, on préfère la faire en mixte ou à distance, car certains de nos collègues pourraient ne jamais être présents, ce qui pose quand même un problème.

M. le Président. - Merci, Philippe.

Monsieur COQUIN.

M. COQUIN. - À ce stade des débats, je crois qu'on pourrait faire une proposition tout à fait concrète, c'est-à-dire que la règle serait, ou en présentiel, ou en visio, et qu'on puisse quand même répondre à la demande. Mais il faut que ce soit une demande. Ce qui est infernal, c'est que c'est le Covid qui a engendré cela ; on a pris l'habitude de fonctionner en visio. Quand c'est une commission où il n'y a plus que deux personnes qui viennent, ce n'est plus possible. La qualité des échanges est nulle, il faut être clair. La visio permet de fonctionner quand même, mais il n'y a pas réellement de débat. La visio interdit le débat.

Je veux dire par là qu'on pourrait formaliser le fait de faire une demande individuelle aux services pour expliquer pourquoi on ne peut pas venir et pourquoi on souhaite être associé à la réunion en visio, mais que cela reste une forme exceptionnelle.

M. le Président. - Merci, Monsieur COQUIN.

Monsieur GILLE.

M. GILLE. - Je pense que c'est un peu malthusien, comme position. On a quand même évolué. Partout dans les organisations de travail, c'est comme cela, la réunion est organisée en présentiel, et ceux qui ne peuvent pas venir se mettent en visio. On vit dans ce monde-là. Et on voit bien que cela permet à beaucoup plus de monde de participer aux réunions. Alors, je partage, ce n'est peut-être pas la même qualité, mais bon, je pense que c'est comme cela, maintenant.

M. le Président. - Marc.

M. GRICOURT. - Oui, c'est une question de territorialité. Autant à l'échelle d'une commune, nous sommes beaucoup de maires à considérer qu'il faut revenir au présentiel au maximum, les déplacements étant théoriquement limités, autant à l'échelle d'un territoire régional, si on veut véritablement que notre démocratie fonctionne le mieux possible, il faut, je crois, en effet, Président, donner la possibilité du mixte, présentiel pour celles et ceux qui sont en proximité du siège régional ou qui seraient pour une autre réunion précédant la commission, et possibilité de la visioconférence pour que le maximum d'élus puissent participer aux commissions.

M. le Président. - Merci.

J'ai Madame GLOANEC-MAURIN, puis Monsieur FORISSIER.

Mme GLOANEC-MAURIN. - Merci, Monsieur le Président.

Cette question, nous l'avons abordée partiellement en commission. Moi, je souhaite, comme vient de le dire le premier vice-président, qu'on retrouve l'habitude du présentiel, même si j'entends, bien sûr, la nécessité et la raison, en fonction des parcours que nous avons à faire, qui peuvent, c'est vrai, pour certaines commissions avec peu de rapports, justifier qu'on ne se retrouve pas en présentiel. Mais, très sincèrement, je pense que nous gagnerons tous à reprendre l'habitude de nous retrouver régulièrement physiquement. J'entends que, parfois, des petites commissions avec peu de rapports, on puisse les proposer en visio.

Je dois dire que nous avons essayé, et j'étais avec Cécile CAILLOU-ROBERT, d'avoir des sessions ici, dans cette salle, avec l'écran assez éloigné, et savez-vous ce qu'il s'est passé ? Moi-même, la présidente, et la première vice-présidente, nous nous sommes retrouvées à rebrancher notre caméra, car c'était plus confortable d'être tous au même niveau. J'entends aussi, c'est vrai, la qualité des débats quand on est tous au même niveau et que, parfois, le mixte peut être compliqué.

M. le Président. - Merci, Madame GLOANEC-MAURIN.

Monsieur FORISSIER a la parole.

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, je voulais préciser que dans la conversation que nous avons eue et la proposition qui nous est faite, après en avoir parlé au sein de la Commission des Finances, l'idée était de dire que quand on a 2, 3, 4 ou 5 dossiers techniques qui ne demandent pas, *a priori*, des débats de fond ou qui ne sont pas essentiels – vous parliez du budget ou du débat d'orientation budgétaire –, on peut le faire en visio. Cela évite aussi, au passage, de mobiliser nos services dans une organisation sur place, et on peut peut-être le faire entièrement en visio.

Après, sur le deuxième aspect, très honnêtement, je rejoins ce que dit notre collègue. Je pense que quand on est élu du Conseil régional, on s'engage à venir au siège de la Région. Quand on est élu à l'Assemblée nationale, on ne fait pas les séances de l'Assemblée nationale en visio ; je n'ai jamais vu cela, y compris en commission. Ce n'est jamais

possible, même si cela l'a été pendant le confinement strict pendant deux mois et demi. Et je crois que c'est comme cela dans toutes les assemblées. Il y a un moment où il faut que physiquement on soit là. Sinon, comme tu nous le dis, on n'a pas de vrais échanges, et la politique, le débat public, ce n'est pas un « truc » artificiel, cela doit être humain, cela doit se faire en direct. On peut avoir des exceptions quand c'est technique, cela va dans le sens du développement durable, cela nous permet de faire des économies et il faut que cela allège, du coup, la charge d'organisation et de suivi de nos services, qui n'ont pas besoin de monter un dispositif spécial comme on le faisait avant dans les salles à côté. Mais après, dès qu'on passe à un niveau plus important, on peut considérer – c'est quand même aux présidents ou aux présidentes de commission de le réguler – qu'on devrait régulièrement se retrouver ensemble en présentiel, en tout cas sur les dossiers, tous en présentiel.

Excusez-moi, si quelqu'un est malade ou s'il y a vraiment une impossibilité, ou si un parlementaire est coincé parce qu'il a plein de choses en même temps, on peut peut-être avoir des exceptions, mais cela doit être au cas par cas, à mon avis.

M. le Président.- En synthèse, premièrement, on voit la grande diversité des situations auxquelles vous êtes amenés à faire face.

C'est Philippe FOURNIÉ qui donne l'exemple, cela peut être une réunion de commission à caractère un peu spécial, où vous allez vous projeter sur un lieu emblématique de l'action régionale et vous allez avoir des tiers qui vont intervenir. Cela peut être ici avec des tiers qui interviennent. Honnêtement, si on fait intervenir un tiers qui est assez représentatif d'un sujet que la commission aborde régulièrement, c'est délicat de lui dire qu'il va être devant l'écran et que, partout, comme cela, les gens vont... Il y a de telles situations qui, à l'évidence, fondent le présentiel.

Il y a le fait, je le redis, de se retrouver, d'appartenir à une commission. « Moi, je suis de la commission "machin" », cela veut dire quelque chose pour la plupart des élus. Ils se sont approprié une matière, ils l'ont travaillée à partir des rapports mais ils ont projeté à partir des rapports une réflexion, des confrontations de points de vue, et c'est intéressant, car cela nourrit l'ensemble de nos débats. Dans ces moments-là, bien évidemment, il faut que vous soyez en présentiel et cela doit être la règle. Mais, Jean-Patrick, tu as raison, nous avons des situations que nous avons apprises à vivre. Quand on voit – ce n'est par hasard que cela vient, on a entendu la Commission 8, on voit la Commission 2 – les rapports qui sont venus et qui sont essentiellement techniques, si, ce jour-là, vous ne projetez pas d'avoir un débat à caractère général dans votre domaine, il n'y a pas de raisons de venir.

Ce que je propose, c'est qu'à partir de ces considérants, et merci d'avoir éclairé le sujet, il y ait avec les présidents de groupe un échange là-dessus, de manière à caler une procédure qui fera accord entre nous et qui nous permettra d'avoir des références pour organiser, afin que les présidents puissent décider : « Là, je propose d'être en distanciel. Là, je propose le mixte. » Mais attention au mixte, parce qu'il y a des gens ne vont jamais venir ici. Il y a des gens qui ne vont jamais venir ici.

M. FORISSIER.- Cela doit être une exception.

M. le Président.- C'est pour cela que j'ai posé le problème. Nous appartenons à l'institution, nous y venons pour la Commission mais on voit les services, on en profite pour discuter, et cela ne se passe pas ainsi quand on est en visio, et puis il y a les situations classiques.

On précise donc cela pour que vous puissiez ensuite le mettre en œuvre dans vos commissions. On est d'accord sur le principe ? (*Oui*)

Merci.

C'était bien qu'on ait cet échange d'abord entre nous avant de le forger. On va continuer à travailler là-dessus, mais je pense qu'on peut vraiment trouver un équilibre.

Mme FAUQUET.- La règle, c'est de rester humain.

M. le Président.- Absolument.

Les rapports, Monsieur le Président ?

FINANCES, PERSONNELS, FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous pouvez le voir, nous avons deux rapports, hors le rapport d'urgence qui a été vu tout à l'heure. Nous avons donc entièrement fait en visio ce qui nous paraissait évident, mais cela, c'était l'ancien régime. Nous avons convenu de garder ces procédures quand c'est nécessaire.

Rapport 22.04.01.50 - Direction générale déléguée Accompagnement des Ressources humaines
Protocole transactionnel entre la collectivité et un agent

M. FORISSIER.- C'est un dossier technique qui n'a posé aucun problème si ce n'est qu'il y a eu une abstention des groupes Rassemblement National et Alliés et Union de la Droite, du Centre et des Indépendants.

M. le Président.- Je vous en prie ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Simplement, un compliment par rapport aux propos précédents. Ce sera donc vu par vous-même, Monsieur le Président, avec les présidents de groupe...

M. le Président.- Avec les présidents de groupe.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- ...en conférence ? C'est pour avoir cette précision. Vous le verrez de quelle manière avec les présidents de groupe ?

M. le Président.- Dans les réunions régulières qui portent sur les différentes thématiques. On inscrira cela à l'ordre du jour de nos échanges.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Sur ce rapport 01.50, il y avait une abstention, Monsieur FORISSIER, de Nadia ESSAYAN.

M. FORISSIER.- On ne me l'a pas rappelé, mais vous avez raison.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Le sujet n'est pas de rentrer dans le détail ; on ne le peut pas, puisque cela concerne les ressources humaines. En revanche, il est apparu lors de la commission qu'il manquait des précisions utiles pour pouvoir aborder et apprécier le sujet de façon plus précise. C'est donc une abstention de notre groupe.

M. FORISSIER.- Ce qui a été considéré par plusieurs membres de la Commission, c'est qu'il y a eu une « erreur » de la Région qui n'a pas anticipé les choses, et cela nous a conduits aussi à nous abstenir. Il y a donc effectivement trois groupes qui s'abstiennent.

M. le Président.- OK.

Oui, Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Je confirme notre position pour les raisons qui viennent d'être exposées. J'ajoute, il est vrai, qu'il y a eu une difficulté, apparemment, de recrutement au départ, car c'est un emploi un peu particulier et c'est peut-être sur la définition de l'emploi, du cadre d'emploi qu'il faudrait réfléchir, afin d'éviter qu'on se retrouve dans ce genre de position. On peut dire que ce n'est pas un emploi comme les emplois de cabinet, mais c'est malgré tout un emploi à profil particulier. Je ne sais pas comment on peut le définir, mais, effectivement, pour qu'il n'y ait pas une vacance de poste déclarée et quelqu'un qui se positionne alors qu'il n'a peut-être pas le profil, il faut essayer d'éviter ce genre de situation.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention des groupes Rassemblement National et Alliés / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen)

Rapport 22.04.01.06 - Direction de la Communication et de la Presse
15^{es} Assises internationales du journalisme de Tours : attribution d'une subvention et approbation de la convention afférente

M. FORISSIER.- Je rappelle qu'on verse une subvention de 61 500 euros qui est équivalente à celle de Tours Plus, à celle de la ville de Tours et un peu en dessous de celle qui est versée au total par l'État.

Il y a donc un avis favorable sur ce rapport avec un vote contre, néanmoins, du groupe Rassemblement National et Alliés et, à titre personnel, une abstention d'Alexandre AVRIL. Mais le groupe UDCI a voté pour.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Nous allons revenir sur une abstention. Je m'étais exprimé lors de la commission. Ce n'est pas sur le fond. Cette manifestation est désormais installée à Tours. Il faut la laisser se développer, parce que c'est vrai que les deux dernières éditions ont été perturbées par la crise du Covid, comme beaucoup d'autres manifestations, et les choses vont reprendre leur cours normalement. Nous, tout ce que nous souhaitons, et nous le redisons, c'est que cette manifestation, ces Assises du journalisme respectent évidemment le pluralisme des opinions. C'est la responsabilité des organisateurs, mais nous espérons que ce soit le cas pour cette édition et à l'avenir.

Par contre, là où nous avons fait une remarque, et c'était déjà le cas l'année dernière, c'est au niveau de la procédure, au niveau du contrôle. C'est peut-être quelque chose qui est plus général ; j'ai pointé cette manifestation mais on peut l'observer à d'autres occasions. En effet, le bénéficiaire, et c'est dit dans la convention, est tenu de présenter à la Région un bilan complet et définitif de ses dépenses un mois et demi après la manifestation, document qui est visé par le comptable ou le trésorier, avec les pièces justificatives. L'année dernière, nous ne l'avions pas obtenu. Nous avons eu une estimation des dépenses, et le seul justificatif qui avait été fourni, c'était la facture transmise par l'association, qui était la facture du montant de la subvention, ce qui n'est pas une facture d'amt, une facture qui prouve des dépenses, comme c'est pourtant demandé. Nous sommes un peu dans cette situation cette année, car on nous a transmis il y a deux jours le bilan, mais c'est un bilan financier provisoire au 19 octobre, dans lequel on voit d'ailleurs que les 50 000 euros de la Région n'étaient pas versés entièrement, qu'il n'y avait que 25 000 euros de versés. La suite doit être versée, je suppose, après réception de tous les documents nécessaires. Mais, maintenant, plusieurs mois après, le bilan définitif devrait exister et on devrait pouvoir le connaître.

C'est cette remarque qui fait que nous préférons nous abstenir, car nous voudrions voir quand même plus de rigueur dans le suivi, dans le contrôle de ces dépenses.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER.

Je prends le vote sur ce rapport. Pour le RN, ce sera ?

M. NIKOLIC.- Une abstention.

M. le Président.- Ainsi que pour Alexandre AVRIL, et positif par ailleurs.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés)

M. FORISSIER.- Je crois, Monsieur le Président – je n'étais pas encore arrivé –, que le mandat spécial a déjà été étudié.

M. le Président.- Non.

M. FORISSIER.- Non ? C'est pour cela que je pose la question.

M. le Président.- C'est à nous de le présenter, absolument.

Rapport 22.04.01.65 - Mandat spécial à confier à Delphine BENASSY, Vice-Présidente déléguée à la Culture et à la Coopération internationale, aux élus qui l'accompagneront, pour une intervention de la Région Centre Val de Loire à Cracovie courant avril et la prise en charge des frais de déplacement afférents

M. FORISSIER.- Nous avons reçu ce rapport en procédure d'urgence. La Commission n'a donc pas pu l'étudier.

M. le Président.- Merci, quelques précisions sur ce rapport. On l'avait évoqué ici même dans le cadre des interventions que nous portons collectivement en solidarité en direction du peuple ukrainien et notamment de celles et de ceux qui sont contraints de quitter une zone de guerre pour assurer leur sécurité ou des camps proches de la frontière qui sont en situation de saturation, nous travaillons avec la région de coopération décentralisée, la région de Malopolska, qui est une région polonaise, pour favoriser dans notre Région, en complément de ce que font les villes, l'accueil de familles, de personnes qui le souhaitent. Nous avons engagé, comme je l'avais indiqué, une présentation de l'offre que nous faisons. L'offre d'accueil va se faire parfois dans des locaux de nos lycées, puisque certains logements de fonction ont été mis à disposition des préfectures de département qui gèrent tout cela, parfois chez des habitants, parfois dans des structures publiques, etc.

Nous mettons en place, et Jean-Patrick GILLE est très impliqué, le développement du français langue étrangère pour que les personnes qui vont venir sur le territoire puissent, dans la proximité, avoir accès à cela et nous envisageons, dès lors qu'un groupe sera constitué, d'aller chercher les personnes désireuses de rejoindre notre Région sur la région de Cracovie, en lien avec le président de cette région, avec lequel nous avons échangé et qui en est d'accord. Nous prévoyons de faire en sorte que deux élus – on est plutôt là-dessus, cela pourrait être trois – puissent, en fonction du nombre de cars, un ou deux cars, être présents dès l'accueil des personnes sur les camps en Pologne pour assurer leur retour ici.

Je veux vous dire aussi que nous travaillons avec deux structures qui se sont manifestées auprès de nous pour faire œuvre de solidarité, une banque et un transporteur, pour que le transport puisse être assuré gratuitement et pour que tous les matériels et les équipements informatiques dont pourraient avoir besoin les jeunes dans les familles puissent être apportés par cette banque. Nous faisons un travail très ouvert, et là, il s'agit d'autoriser la vice-présidente en charge de ce secteur, la coopération décentralisée, en l'occurrence Delphine BENASSY, ainsi qu'un ou deux autres élus qui l'accompagneront, à partir pour aller accueillir les personnes qui viendront vers notre territoire. Pour le moment, je ne peux vous donner ni de nom ni de date. C'est une proposition que nous avons faite, nous sommes en contact, et Delphine en particulier, avec la région partenaire, et nous faisons cette offre aux personnes.

Vous savez que ces personnes sont très partagées, beaucoup hésitent à quitter l'hyper-proximité de la frontière même si les conditions d'accueil sont dures, parce qu'elles ont, Delphine, la volonté d'être prêtes à repartir. Certaines, d'ailleurs, repartent, sans que quiconque puisse préjuger de l'évolution de ce conflit. Il y a des gens qui repartent à Kiev actuellement, pas tous, pas tous les habitants mais certains repartent à Kiev. On se positionne là-dessus et on échange régulièrement avec notre collègue qui, comme elle l'avait exprimé lors de notre session, connaît très particulièrement ces sujets.

Delphine, tu veux ajouter quelque chose là-dessus ?

Mme BENASSY.- Pour compléter, je peux dire qu'on est en relation étroite avec la région pour organiser au mieux, à la fois du côté polonais et du côté de notre Région, ce déplacement et cet accueil, en ayant aussi comme perspective le fait de donner à ces personnes la possibilité de repartir dès lors que ce sera possible et qu'elles le souhaiteront. L'idée est vraiment d'avoir un accueil très organisé et dans les meilleures conditions de ces personnes que nous pourrions accueillir dès que possible et si elles le souhaitent.

M. le Président.- Merci.

Jean-Patrick GILLE, puisqu'il y a un accueil sur le français langue étrangère que tu as préparé, peux-tu nous dire un peu comment les choses se déroulent sur le territoire ? Et je poserai également la question à Philippe FOURNIÉ pour les transports.

M. GILLE.- Oui, parce qu'une fois que le logement est assuré, la priorité est la scolarisation des enfants, et se pose la question de la langue. Ce que nous proposons, et c'est même une manière de valoriser l'existant puisqu'on est une des régions – ce n'est pas le cas de toutes les régions – qui organise depuis des années des dispositifs à travers le réseau qu'on appelle l'Espace Libres Savoirs, c'est de mobiliser des organismes labellisés pour les compétences linguistiques mais aussi pour lire, écrire et compter, des compétences de base, et qui sont coordonnés sur chaque bassin d'emploi. C'est une manière de valoriser cela.

Nous proposons une offre de trois niveaux.

- Du français langue étrangère intensif, c'est-à-dire que les personnes font 30 heures par semaine et, dans ce cas-là, elles sont stagiaires de la formation professionnelle avec possibilité d'être rémunérées.

- Une approche plus légère, de quelques heures par semaine. On a plus cela sur les Visas Trois en un, mais là, il n'y aurait pas le Trois en un, mais essentiellement la compétence linguistique. Là, on demande aux organismes de se mobiliser, mais le dispositif existe déjà et, pour le moment, il n'est pas consommé puisqu'on est en début d'année et qu'il était même plutôt sous-consommé l'an passé. Pour le moment, on n'a pas besoin de l'abonder, on a besoin de mieux le faire connaître.

- Et puis, et c'est le rapport qui vous a été présenté, on met un troisième niveau avec les CRIA, qui sont des dispositifs, des centres de ressources autour des questions linguistiques et de l'illettrisme et qui savent particulièrement bien gérer des réseaux de bénévoles, former ceux-ci et les coordonner. Avec l'illettrisme, on n'est pas sur le même sujet, car les gens qui arrivent ne sont pas du tout illettrés, mais ils ont un autre alphabet et c'est plutôt cela qu'il faut régler. Ce n'est pas simple et cela demande aussi du professionnalisme. Ainsi, on leur demande de coordonner et de former les bénévoles, car vous avez remarqué que beaucoup de gens, de manière très sympathique, disent spontanément « je veux bien donner des cours de français », et cela doit s'organiser un peu. C'est sympa, mais ne serait-ce que le changement d'alphabet, cela ne s'apprend pas aussi facilement. Ils ont déjà une mission de coordination en termes d'illettrisme, et là, on leur demande, et c'est le sens de la délibération, de renforcer le réseau pour coordonner tout ce mouvement bénévole et, en même temps, être en capacité de faire un premier accueil et une première évaluation linguistique des personnes qui arrivent. En effet, vous avez vu qu'elles ne suivent pas le parcours des demandeurs d'asile, car normalement c'est l'OFII qui

fait cela, qui les accueille dans le cadre de l'instruction de six mois. En l'occurrence, comme il n'y a pas d'instruction du fait qu'ils bénéficient d'une protection temporaire immédiatement, on demanderait aux CRIA de faire cela.

Cela nous permet, et je pense qu'on est une des seules régions, de valoriser notre dispositif déjà territorialisé. Mais là, nous avons aussi un besoin de communication important, car on voit bien sur les réseaux sociaux les demandes de cours, etc., un besoin de faire connaître le fait qu'on a, nous, un dispositif déjà prêt et opérationnel.

M. le Président. - Merci.

C'est aussi important qu'on le partage, parce que là où nous vivons, là où nous avons des responsabilités, nous sommes amenés à être interpellés et il faut que chacune et que chacune puisse partager ce qui est mis en place au niveau régional.

Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe. - S'agissant des transports, le transport est gratuit pour les réfugiés ukrainiens, que ce soient les transports ferroviaires ou les transports routiers. Aujourd'hui, on est en train de mettre en place le *process* pour les gares, puisque vous savez qu'on n'a pas le droit d'être dans un train sans un titre de transport. De séjour, oui, mais de transport, non. Mais on peut avoir un titre de transport sans titre de séjour, je le dis quand même !

On est en train de faire une information auprès de tous les intervenants, associations, élus et personnes, et on travaille actuellement sur un *flyer* qui sera distribué à tout le monde, qui sera trilingue, en anglais, en ukrainien et en français, pour expliquer les démarches à suivre, les moyens à suivre. Ce, en sachant que le transport va être un élément essentiel, bien sûr pour faire les papiers mais aussi pour organiser des visites en périodes de vacances – parce qu'il y a des vacances, même pour les réfugiés –, et je sais que certains groupes de réfugiés prévoient de visiter un peu la Région. On est donc en train de voir avec eux aussi pour aider les associations à regarder, de sorte qu'ils puissent entrer dans les sites de la Région, car c'est aussi important qu'ils connaissent le territoire dans lequel ils sont. En sachant toutefois, comme le Président l'a dit en introduction tout à l'heure, qu'on commence à voir quelques réfugiés ukrainiens qui ont pris le train pour repartir en Pologne et pour repasser la frontière. C'est aujourd'hui une minorité, mais on est mobilisé pour les accompagner dans ce moment extrêmement compliqué.

M. le Président. - Merci.

J'ai deux demandes de parole, Madame de PÉLICHY et Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Mme de PÉLICHY. - Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question concrète. Comment cela se passe pour la partie logement ? Comme beaucoup d'élus, je pense, autour de la table, je suis régulièrement en contact avec la Préfecture, notamment pour organiser les questions de logement. Je sais que dans le département du Loiret, on passe par Aidaphi et Humanis notamment. Dans ma commune, on est en train de monter un centre d'accueil d'urgence, le temps du déplacement des réfugiés, afin de pouvoir accueillir tout de suite 50 ou 100 réfugiés pendant 24 à 48 heures, en attendant de pouvoir ensuite trouver une solution plus pérenne.

Du coup, concernant l'accueil que la Région souhaite organiser, comment cela s'articule avec les services de la Préfecture et de ces deux associations ? En sachant qu'on peut probablement rajouter Coallia et peut-être d'autres associations qui s'occupent aussi de l'accompagnement et du logement dans les territoires. Est-ce que vous travaillez avec d'autres logements que ceux qui ont déjà été identifiés par la Préfecture et ces associations ?

M. le Président. - D'accord. Des éléments de réponse, tout d'abord, à cette question, puis je donnerai la parole à Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Le dispositif qui a été pensé par l'État, par le gouvernement est un dispositif qui fait des préfets de département les véritables coordonnateurs de cet accueil et de la mise en œuvre des solutions. Ces préfets se sont dotés d'associations faitières, structurantes, vous les avez citées pour le Loiret, et ils font l'accueil physique et l'accompagnement. Toutes les offres de logement doivent nécessairement être adressées aux préfets et ils en disposent, avec les associations structurantes, pour proposer les répartitions.

Dans ce cadre, la Région a fait le tour de l'ensemble des logements dont elle pouvait disposer et des possibilités d'hébergement dont elle pouvait disposer, des logements de fonction de nos lycées par exemple, et nous les avons, département par département, mis au pot commun des préfets. À ce titre, d'ailleurs, vous le verrez dans *La NR* de ce matin, dans l'Indre-et-Loire, il y a trois familles de réfugiés qui sont interviewées et on apprend que l'une d'elles est hébergée dans un logement de fonction d'un lycée de la Région. On fait donc cela.

Ce que nous voulons, c'est que ces associations qui orientent et accueillent puissent, sur la mobilité, sur les enjeux de l'accès à la langue, de la maîtrise de la langue, être bien informées de manière à faire le premier recours.

Nous avons décidé, et c'est dans les délibérations, d'aider ces associations faitières avec une aide financière forfaitaire que nous leur versons aujourd'hui, qui correspond à un fort engagement de leur part, étant entendu aussi que les crédits d'État – c'est ce qu'elles nous disent – tardent à venir et qu'elles s'engagent. Ainsi, la Région participe à cela. Au-delà, à l'intérieur de l'enveloppe des 200 000 euros qu'on avait collectivement décidé d'attribuer, une partie va être distribuée aux associations de second niveau qui sont au sein de réseaux nationaux, comme les Restos du Cœur, de manière que les associations faitières qui font de l'orientation puissent être aidées dans leur fonctionnement et que celles qui développent des actions de solidarité puissent l'être aussi. C'est cela, la position.

Dans un moment comme celui-là, on est très attentif à respecter strictement, même si cela ne se développe pas partout sans problème, le calque qui a été fixé par l'État, car si on a des interventions non coordonnées sur tous ces sujets, les personnes qu'on veut accueillir ne s'y retrouveront pas et on aura des dysfonctionnements qui pourront être très préjudiciables à des personnes déjà fragilisées. Voilà notre organisation.

Ce qu'on essaie d'éviter, mais je pense que les mairies sont dans le même état d'esprit, ce sont des choses de gré à gré, parce qu'on a déjà eu du gré à gré avec, par la suite, des marches arrière, c'est-à-dire des gens qui très généreusement disaient « moi, j'accueille » mais qui constataient finalement que cela posait des problèmes de vie ingérables et qui, ensuite, renvoyaient les personnes. Aussi, j'ai proposé à chaque préfet qu'il y ait un contact particulier avec la Région. En effet, je me suis aperçu que des personnes qui avaient été accueillies de gré à gré, qui, à un moment, disaient « ce n'est pas possible, on se retrouve à 13 ou 14 dans un F3 » – c'est une situation que j'ai en tête mais ce n'est pas dans le Loiret – et qui sont allées aux services de la Préfecture se sont entendu dire ici ou là que la situation avait été gérée et que s'ils étaient chez quelqu'un, il fallait qu'ils y restent car c'était une situation d'hyper-urgence. Vous voyez donc la nécessité de bien caler les choses.

Voilà, j'ai essayé de vous donner des éléments d'explication, mais nous avons intérêt – je le dis pour Delphine qui suit cela de très près et je le dis pour nos services – à être redondants en matière d'information et d'explication pour que cela se capillarise partout, plutôt que de considérer qu'une fois qu'on a posé l'information quelque part, elle va se diffuser d'elle-même. On a beaucoup de personnes et d'acteurs à mettre en coordination.

Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Pour revenir au propos initial qui consistait à évoquer la délégation et le mandat spécial à Delphine BENASSY, nous sommes évidemment favorables. Et nous vous proposons – à suivre – la participation d’Anna STEPANOFF. Elle a des connaissances sur lesquelles vous avez pu échanger ensemble, en géopolitique et en linguistique, et je pense que cela pourrait aider à ce que la délégation se déroule dans de bonnes conditions.

M. le Président.- Cela fait bien évidemment partie des hypothèses auxquelles on était un peu préparé, mais merci de le dire de cette manière. En effet, elle reste très attentive et très mobilisée, elle a avec nous régulièrement des échanges là-dessus et elle nous aide, d’ailleurs, à réfléchir aux dispositifs que nous mettons en place.

On a dérivé un peu mais c’était important d’avoir ces moments d’information sur cette situation exceptionnelle.

J’en reviens au rapport qui est la délégation spéciale, telle que cela a été présenté par le président de commission. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? *(Non)* Je vous en remercie.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité)

Merci, Monsieur le Président de commission.

Nous passons aux rapports suivants qui sont ceux du Développement économique, Fonds européens, Économie sociale et solidaire, et c’est Monsieur COQUIN qui rapporte.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, FONDS EUROPEENS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, NUMERIQUE
--

Rapport 22.04.31.31 - Direction de l’Économie
Création et reprise d’entreprises artisanales, industrielles et de services
Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services
Aides aux entreprises

M. COQUIN.- Il y a eu un avis favorable à l’unanimité sur ce rapport. Rien à signaler de particulier.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité)

Rapport 22.04.31.33 - Direction de l’Économie
Autres opérations
Attribution d’une subvention aux Groupements de prévention agréés du Cher, de l’Eure et Loir, de l’Indre, de l’Indre et Loire, du Loir et Cher, du Loiret et du Centre-Val de Loire pour leurs actions menées en 2022
Aides à la création et reprise des entreprises industrielles - Aides à la création - Attribution d’une subvention à la commune de Monts pour l’organisation du concours des Jeunes Inventeurs de 2022
Approbation de la convention

M. COQUIN.- Il y a eu une approbation de la Commission à l’unanimité, avis favorable.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité)

**Rapport 22.04.31.34 - Direction de l'Économie
DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES
RENDEZ-VOUS COMPÉTENCES EMPLOIS**

Attribution de subventions à la Mission Locale de Touraine pour l'organisation du salon de l'emploi « Tou(R)s pour l'emploi » à Tours le 4 mai 2022

Attribution d'une subvention à l'association « 2000 emplois – 2000 sourires » pour l'organisation d'un salon « 2000 emplois – 2000 sourires » au Zénith d'Orléans le 7 juin 2022

Approbation des conventions

M. COQUIN.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 22.04.31.35 - Direction de l'Économie
Économie sociale et solidaire
CAP'ASSO**

Attribution de subventions

Modification des délibérations CPR n° 19.05.31.23 du 3 mai 2019, CPR n° 19.10.31.34 du 15 novembre 2019, CPR n° 20.04.31.77 du 15 mai 2020, CPR n° 20.09.31.45 du 20 novembre 2020, CPR n° 21.07.31.31 du 15 octobre 2021 -

Approbation d'avenants

M. COQUIN.- Rapport adopté à l'unanimité de la Commission, avis unanime.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci pour la présentation de ces rapports, Monsieur le Président.

Nous passons aux rapports de la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport », et c'est Madame GABORET qui rapporte.

ÉDUCATION, LYCEES, JEUNESSE, DEMOCRATIE, SPORT

Mme GABORET.- Pour la Commission n° 3, nous avons eu neuf rapports.

**Rapport 22.04.11.41 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif
IMMOBILIER DES LYCÉES
CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS**

Affectations

ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE DES LYCÉES PUBLICS

Affectation

Abondement

ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER

Lycée professionnel Paul Gauguin à Orléans (45) : acquisition de la parcelle EK 276 appartenant à la ville d'Orléans

Mme GABORET.- Unanimité pour ce rapport, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.11.44 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES
Affectations
Individualisation de subventions

Mme GABORET.- Unanimité pour ce rapport, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.11.45 - Direction de l'Éducation, Jeunesse et Sports
FINANCEMENT DES LYCÉES PUBLICS
Attribution de dotations et subventions
RESTAURATION ET INTERNAT
Fonds social régional - Attribution de subventions
Approbation de la convention de fonctionnement de la cité scolaire Édouard Vaillant et de l'internat entre le Conseil régional, le Conseil départemental du Cher et l'établissement
Approbation de l'avenant n° 2 à la convention relative au fonctionnement de la cité scolaire Alain Fournier-Le Grand Meaulnes

Mme GABORET.- Unanimité pour ce rapport, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER.- Oui, Monsieur le Président, parce qu'il est question de subvention de fonctionnement des lycées, et c'est une remarque que, peut-être, vous avez eu l'occasion d'entendre dans différents lycées.

Il y a actuellement, vous le savez, une tension sur les prix des fournitures et de l'énergie. J'ai vu un lycée pour lequel la Région a dû faire un amendement de 15 000 euros pour les achats d'énergie, mais, au Conseil d'administration, on a évoqué aussi des difficultés, y compris dans la restauration scolaire, liées à l'augmentation des prix et certaines difficultés d'approvisionnement, qui font d'ailleurs que certains lycées ne peuvent pas respecter leurs objectifs, leurs ambitions en matière de part de bio, car ils ne trouvent pas actuellement les produits, et cela s'ajoute à la hausse des prix. Il y a donc une inquiétude. Après, les lycées sont obligés, effectivement, de prendre sur leurs fonds de roulement, mais jusqu'à une certaine limite.

Je pense que vous êtes informés de la situation, mais il y a, je crois, un sujet sur lequel il faudrait être vigilant.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Premier Vice-président ?

M. GRICOURT.- Oui, Monsieur CHASSIER, vous avez raison d'évoquer ce sujet qui est important. Nous sommes dans la période des conseils d'administration et c'est une question qui a été à l'ordre du jour des conseils d'administration de deux lycées auxquels j'ai participé dernièrement. Face à l'évolution, en effet, des coûts des fluides, notamment le gaz et l'électricité, nous avons décidé d'un coup de pouce. C'est au cas par cas, en regardant, bien sûr, la réalité des évolutions de consommation, car on a aussi la chance, dans le territoire régional, d'avoir des établissements scolaires qui sont raccordés à des réseaux de chaleur où l'impact est, ou neutre, vous le savez, comme à Blois, avec aucune évolution des coûts, ou plus faible que les lycées en autonomie complète avec des contrats gaz.

Ce sont des coups de pouce qui ne sont pas neutres. Un exemple que j'ai en tête, c'est le lycée Camille Claudel de Blois, 38 000 euros. Cela a d'ailleurs été salué par l'ensemble des équipes administratives et pédagogiques et par les parents d'élèves, avec ce que j'ai rappelé, c'est-à-dire un suivi dans les mois qui viennent, par nos services comme c'est

toujours le cas. En effet, la Direction des lycées va suivre tout cela de très près en tenant compte aussi de la question des fonds de roulement, puisque certains établissements ont, et tant mieux, des fonds de roulement qui leur permettent de contribuer à cet effort particulier dans cette période si particulière.

M. le Président. - Merci beaucoup.

Il est important d'établir le fait que nos services, et on les en remercie, et nous-mêmes y sommes extrêmement attentifs. La vice-présidente est empêchée ce matin, mais avec Marc GRICOURT, c'est suivi de très près et les informations que vous nous faites remonter sont toujours prises en compte.

Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.11.46 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Concessions de logements accordées aux personnels des lycées logés dans les établissements scolaires
Année scolaire 2021-2022

Mme GABORET. - Unanimité, Monsieur le Président, sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.11.47 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et Sports
POLITIQUE JEUNESSE
« MA RÉGION 100 % ÉDUCATION »
Annulation de subventions
Modification de subventions
SOUTIEN AU SERVICE CIVIQUE
Attribution de subventions
Approbation de la convention cadre avec l'État et le CRAJEP

Mme GABORET. - Unanimité sur ce rapport, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.21.42 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'apprentissage
Immobilier et équipement des CFA
Attribution de subventions au titre de l'axe 1 : financer l'équipement et moderniser les centres de formation - Plan d'équipement 2022
Attribution d'une subvention à l'École de production Maurice Leroux de Salbris pour le financement d'équipements

Mme GABORET. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, vote contre des groupes Écologie et Solidarité et Communiste et Républicain sur le point B, attribution d'une subvention à l'École de production Maurice Leroux de Salbris pour le financement d'équipements.

M. le Président. - Madame FISCHER.

Mme FISCHER. - On confirme le vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur la partie B uniquement. Il s'agit de 300 000 euros pour l'équipement de l'École de production de Salbris, et il y a ensuite l'annonce d'une proposition de 80 000 euros de subvention pour le fonctionnement. On a quatre questions.

Comme déjà dit lors de la session budgétaire, c'est une école privée hors contrat qui n'entre pas dans la case « apprentissage ». Première question, pourquoi cette subvention apparaît dans le rapport qui concerne l'immobilier et l'équipement des CFA ?

La deuxième question porte sur les sommes très importantes si on les ramène aux 12 jeunes aujourd'hui inscrits et aux 36 qui sont prévus. Comme on est très au-dessus des moyennes habituelles de financement, qu'est-ce qui justifie ce surfinancement ?

La troisième question porte sur l'absence de représentation du Conseil régional dans la gouvernance de cette structure. Qu'est-ce qui est prévu si ce rapport est adopté en termes de présence de la Région, qui finance à cette hauteur une telle école ?

Et la quatrième question, c'est : quelle rémunération est prévue pour ces élèves qui seraient en situation d'apprentis, puisqu'ils ne sont pas considérés comme des apprentis, qu'ils n'ont pas ce statut et qu'ils se retrouveraient à travailler en lien avec les entreprises ?

Merci.

M. le Président. - Merci.

Quelques éléments de réponse.

Notre Région était la seule à ne pas avoir ce dispositif à l'intérieur de l'ensemble des dispositifs de formation, et il est apparu en effet qu'il constituait non pas un axe central mais un espace sur lequel nous pouvions apporter des réponses à des jeunes pour lesquels des réponses n'étaient pas apportées par ailleurs. Je rappelle que notre Région a une politique très dynamique pour ces lycées professionnels, que notre Région a faite et continue à faire, dans le champ des responsabilités qui lui est laissé, une part importante à l'apprentissage, notamment sur les interventions immobilières.

Je précise que, toujours dans la palette de la formation initiale et de manière articulée avec la formation initiale, notre Région est très engagée. Tout à l'heure, à travers ses propos, Jean-Patrick GILLE parlait des moyens financiers qui sont consacrés à la formation pour les jeunes qui n'ont pas acquis de formations premières et pour lesquels on fait un gros effort à l'intérieur des politiques de formation professionnelle, et c'est donc là un complément.

Le fait qu'il y ait des financements qui peuvent apparaître plus importants est lié au fait qu'il s'agit d'une création et qu'il y a des équipements à mettre en place, qui seront, bien évidemment, utilisés durablement.

C'est cela, l'explication que je peux vous apporter, en sachant, pour y être allé et avoir rencontré des jeunes, que cela concerne des jeunes qui ne se seraient pas retrouvés facilement dans les formations classiques que nous pouvons développer et qu'il y a un besoin d'investissement pédagogique et éducatif, comme toujours et quel que soit le statut de la formation, renforcé quand il s'agit de jeunes pour lesquels on doit conforter l'insertion et le désir de formation professionnelle.

Mme FISCHER. - Je voulais juste réagir.

M. le Président. - En un mot, oui.

Mme FISCHER. - Je regrette simplement de ne pas avoir eu de réponse à trois des quatre questions posées. La seule réponse que j'ai eue, c'est sur le surfinancement. Je le regrette.

M. le Président. - Mais le reste en découle.

Mme FISCHER. - Non, l'absence de rémunération, l'absence de la Région dans la gouvernance, ce sont quand même des questions et ce serait bien d'avoir des réponses.

M. le Président. - Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD.- Merci, Monsieur le Président.

Comme nous l'avons déjà exprimé en session, nous avons un vrai problème avec cette école qui, effectivement, est une école privée qui n'est pas sous contrat, en l'occurrence. En plus, on considère que les budgets qui lui sont accordés sont très importants et que ces budgets pourraient utilement être mis ailleurs, notamment dans les lycées professionnels. Et pour avoir assisté hier soir au Conseil d'administration du lycée professionnel de Saint-Aignan, je peux vous dire que les problèmes de budget dans les lycées professionnels, on peut en trouver et on peut avoir de quoi les alimenter sans aucune difficulté de mon point de vue. Nous voterons donc contre.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, je suis effaré par ce que j'entends, excusez-moi. À ce moment-là, on va commencer à regarder chaque organisme qui reçoit des subventions de la Région,....., de toute une série de réseaux, etc., qui ont des subventions colossales plus importantes que celle-là, de fonctionnement, pour des études dont on ne voit jamais la suite. Vous voulez que je commence à parler de cela ? On peut le faire en permanence, si vous voulez. Il y a quand même une limite !

Il y a, dans l'École de production de Salbris, une... N'en tirez pas de conséquences, car j'ai moi-même subventionné (*inaudible*). Mais il y a parfois des excès que je trouve assez surprenants.

Je reviens à l'école de production de Salbris. C'est une école de formation particulière qui est, comme l'a rappelé le Président, une forme complémentaire de ce qui existe pour l'essentiel dans notre Région en matière de formation professionnelle ; c'est une belle initiative, cela s'adresse à des jeunes qui ne trouvent pas de place ailleurs et qui ont besoin de ce type d'équipement. La Région apporte son aide pour le lancement de cette opération. Je ne doute pas que quand on a une subvention, et cela a d'ailleurs été évoqué tout à l'heure par Monsieur CHASSIER, il y ait des comptes rendus, et la Région, au fond, directement ou indirectement, est dans la gouvernance, puisque c'était l'une de vos questions.

Je trouve donc incroyable que, pour des raisons strictement idéologiques et politiques, vous fassiez ce type d'intervention et je veux dire ici que nous apportons tout notre soutien à ce projet d'école de production.

Je vais prendre un autre exemple, Monsieur le Président. J'étais hier à Argenton-sur-Creuse, dans une association qui est d'ailleurs cofinancée par la ville et par la Région, qui fait de l'enseignement à distance dans le domaine agricole. Cette association a besoin d'aide, et j'ai décidé de l'aider. Pourquoi ? Parce qu'elle est à part, elle n'est dans aucune case, elle vient en plus, elle est complémentaire, et puis voilà, il faut être un peu ouvert. Et ce ne sont pas des gens qui me soutiennent politiquement, rassurez-vous. Je veux dire qu'il faut juste être un peu ouvert. Enfin, c'est incroyable !

M. le Président.- Merci.

Pour votre groupe, je vous en prie, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Notre groupe soutient cette école. Pour rappel, ce qui avait été dit en session de notre part, c'est que nous serions vigilants sur le coût des formations, et je pense qu'on n'attribue rien sans contrôle derrière. La Région est suffisamment habituée à délivrer ce type de formation à des organismes privés sans en demander le bilan régulièrement, et nous comptons, bien évidemment, sur cette vigilance.

J'insiste, effectivement, sur l'objectif poursuivi. On est dans cette catégorie de jeunes invisibles avec lesquels travaillent au quotidien les Missions locales qui ont suffisamment de difficultés...

Mais *a priori* mes propos n'intéressent pas. Qui ont suffisamment de difficultés au quotidien pour travailler avec cette population et pour qu'on les stigmatise à nouveau. Le sud du Loir-et-Cher en a besoin, peut-être d'autres territoires. Je pense que 12 jeunes, ce n'est que 12 et j'espère que les 32 à venir, et là, je vous rejoins, rentreront dans les effectifs, parce que 12, cela reste très limité. Mais ce sont 12 jeunes qui sont déjà suivis et c'est un énorme progrès quand on sait qu'ils seraient aujourd'hui devant des écrans, voire pire.

M. le Président. - Merci pour cet échange.

Vous vouliez ajouter quelque chose, Madame de PÉLICHY ?

Mme de PÉLICHY. - Merci, Monsieur le Président.

Je veux juste ajouter qu'effectivement, il faut voir ces jeunes comme des jeunes qui sont décrocheurs et des jeunes qui n'ont déjà quasiment plus d'avenir. Cette école, il ne faut pas la faire entrer en compétition avec un lycée professionnel, et cela me met un peu hors de moi d'entendre qu'il faudrait opposer les lycées professionnels et des écoles alternatives pour des jeunes qui n'auront jamais la chance d'aller au lycée.

Cette école de production est plutôt à rapprocher des écoles de la deuxième chance, et quand on voit les moyens que la Région est en capacité de mettre dans les Visas Libres Savoirs et dans toutes autres formes de formations qu'on va mettre en place par la suite pour essayer de venir rattraper toutes les lacunes et les manques de formations que certains de nos concitoyens auront pu connaître au cours de leur parcours qui, parfois, n'est pas aussi lisse et facile qu'on pourrait l'espérer, on constate que cette école de production est plutôt une chance pour la Région.

En revanche, que la Région puisse y avoir un siège, c'est légitime. Ce sera peut-être justement l'occasion d'en faire la demande, et si cette demande était acceptée et je ne doute pas qu'elle le serait, ce serait l'occasion de changer le regard d'un certain nombre d'entre nous sur ce que cette école peut apporter.

M. le Président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix en vous précisant que, par rapport aux équipements, il y a actuellement un travail que la Région suit, dans lequel elle s'implique pour qu'il y ait mutualisation d'équipements, non pas de ceux qui leur sont mis à disposition spécifiquement, mais d'autres structures de formation. En effet, les équipements, aujourd'hui, sont des équipements relativement modestes quand on sait ce qu'est un équipement pour des formations dans le secteur de l'industrie. Nous visons donc la mutualisation avec d'autres organismes, qui peuvent être des organismes de branche, qui peuvent être des lycées, qui peuvent être des CFA.

On veut vraiment une complète intégration et une optimisation de l'utilisation des équipements qui sont dans ce secteur.

Je prends donc le vote. Deux groupes s'opposent et c'est positif par ailleurs.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre des groupes Écologie et Solidarité et Communiste et Républicain sur l'attribution d'une subvention à l'École de production Maurice Leroux de Salbris)

Rapport 22.04.27.40 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Attribution d'une subvention à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes - URHAJ
Centre-Val de Loire pour le Week-end citoyen 2022

Mme GABORET.- Unanimité pour ce rapport, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.25.01 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Sport de haut niveau
I/ Partenariats des clubs élités associatifs et partenariats des clubs élités
professionnels : attributions d'aides au titre de la saison sportive 2021-2022
II/ Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »

Mme GABORET.- Unanimité pour ce rapport, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.25.02 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Pratique sportive
I/ MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions
II/ ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES -
attribution de subventions
III/ COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLISME D'EURE-ET-LOIR (28) - Modification
de l'objet de la subvention et de la délibération CPR n° 21.06.25.07 du
24 septembre 2021

Mme GABORET.- Pour ce rapport, Monsieur le Président, les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers concernant les sports motorisés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers concernant les sports motorisés)

M. le Président.- Merci pour ces rapports.

Nous passons aux rapports de la Commission « Mobilités, Transports, Intermodalités », qui seront présentés par Philippe FOURNIÉ.

MOBILITES, TRANSPORTS, INTERMODALITES
--

M. FOURNIÉ Philippe.- Monsieur le Président, toujours peu de rapports, mais ils coûtent toujours fort cher.

(Rires)

Rapport 22.04.29.03 - Direction des Transports et des Mobilités durables

Transport routier de voyageurs

Approbation et renouvellement de diverses conventions :

- Convention avec le Département du Loiret pour le maintien de circuits scolaires à destination du collège de Châteauneuf-sur-Loire

- Convention relative à la tarification intermodale « Rémi Zen Multi » entre la Région Centre-Val de Loire, le Syndicat des mobilités de Touraine, SNCF Voyageurs et KEOLIS Tours

- Délégation de service public : approbation d'un avenant n° 2 à la convention DSP du 8 décembre 2020 pour la gestion et l'exploitation des services de transports non urbains de voyageurs de l'Eure-et-Loir

M. FOURNIÉ Philippe.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.29.04 - Direction des Transports et des Mobilités durables

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

CPER 2015-2020

Avenant à la convention d'étude projet Orléans-Châteauneuf

M. FOURNIÉ Philippe.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, puis Madame WUNSCH.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Bien sûr, nous confirmons notre vote favorable. Un rappel tout de même. On est sur un engagement contractuel, mais notre volonté, c'est que cette étude soit une étude conclusive – c'est ce qui avait été évoqué –, qu'on en finisse avec cette réflexion qui dure. Si train il y a, qu'on engage maintenant le projet très rapidement, parce que c'est le débat budgétaire que nous avons eu, et si une autre solution est envisagée, là aussi envisageons-la très rapidement, car les habitants attendent, en termes de solutions de mobilité, un résultat régional.

Merci à vous.

M. le Président.- Madame WUNSCH ?

Mme WUNSCH.- Oui, merci.

Je voulais revenir sur ce qu'a dit Monsieur FOURNIÉ sur le fait que ces rapports coûtent très cher. En fait, dans le rapport 29.04...

M. FOURNIÉ Philippe.- C'était une blague.

Mme WUNSCH.- Mais moi, je ne blague pas. En fin de compte, ce rapport explique que l'État avait pris en charge avec la Région cette convention, qu'il devait y avoir une subvention de l'Europe et que du fait que cette convention n'a pas abouti, l'Europe s'est dégagée de son investissement, on va dire, et que c'est la Région qui prend en charge à plus de 80 % les frais de ce dédit par rapport à cette convention.

Je trouve qu'il serait judicieux de faire un peu plus attention, dans les conventions prochaines, à ce que l'État assume autant que la Région les éventuels dédits de subventions de l'Europe.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur FOURNIÉ, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. FOURNIÉ Philippe.- C'est un peu plus compliqué. Les subventions de l'Europe n'auraient été versées que si le projet se faisait. Mais comme le Préfet n'a pas pris la déclaration d'utilité publique, le projet, en l'état, n'a pas pu être concrétisé.

Là où je rejoins l'intervention précédente, c'est dans le fait qu'aujourd'hui, nous travaillons d'arrache-pied sur un nouveau projet. Aujourd'hui, la Métropole a ce dossier, puisque c'est un projet qui doit être porté par la Région et par la Métropole. Ainsi, la Métropole a ce projet et les études techniques sont quasiment terminées. Il y a un comité de pilotage entre élus mais nous attendons la position de la Métropole pour savoir quel va être l'accélérateur de ce projet, ainsi que l'inscription dans le futur CPER.

M. le Président.- Madame WUNSCH ?

Mme WUNSCH.- Dans cette convention, c'est le Préfet qui n'a pas souhaité signer et ce sont des fonds FEDER, donc des fonds de l'État qui ont été supprimés. Dès lors, je comprends mal que ce soit la Région qui soit obligée de supporter cette situation.

M. le Président.- Des éléments de réponse, Philippe FOURNIÉ ?

M. FOURNIÉ Philippe.- À partir du moment où le projet a été abandonné en l'état, on a réaffecté les fonds européens. Charles FOURNIER, qui y a travaillé, est allé négocier pour les remettre sur d'autres politiques, notamment sur la transition énergétique. Il n'y a pas de difficulté.

Quant aux fonds qui étaient prévus dans le CPER, ils ont été réorientés sur la modernisation des lignes de desserte fine du territoire. C'est, je vous le rappelle, l'accord qu'on a eu avec l'État.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Un petit mot pour rappeler que l'argument initial de la recevabilité du dossier au titre des fonds européens était la transition énergétique, ce qui était une prouesse, car c'était la seule région qui avait réussi à argumenter là-dessus, avec des tas de sujets qui étaient derrière sur la façon de mesurer l'impact sur la transition énergétique d'une ligne comme celle-là. C'était cela, l'argument initial.

Effectivement, nous avons redéployé sur le soutien à la transition énergétique les 40 millions d'euros et nous avons réussi, d'ailleurs, dans un délai assez court, à les consommer. Cela fait de la Région Centre Centre-Val de Loire la première région d'Europe à avoir mobilisé les fonds européens en direction de la transition écologique, ce qui est plutôt, évidemment, un élément particulièrement important pour accompagner toutes les transformations qui doivent être mises en œuvre.

M. le Président.- Pour que ce soit bien clair, Charles FOURNIER vient de le dire, l'Europe n'intervenait pas sur la mobilité dans cette contractualisation. Nous avons donc obtenu qu'une enveloppe, qu'on n'aurait pas eue à ce moment-là par ailleurs, une enveloppe provenant de l'Europe au titre de la performance énergétique puisse être placée là-dessus, et on avait calculé et argué que les économies de production de gaz à effet de serre réalisées par le transport collectif par le rail en substitution de la route justifiaient cela. Cela a été un calcul très technique, je m'en souviens très bien, et à ce titre-là, nous avons obtenu des fonds. Ensuite, quand il s'est avéré, suite à la décision du Préfet, que cela ne se faisait pas, on a obtenu, toujours dans le même domaine qui est la performance énergétique, la transformation vers des nouveaux projets.

Ainsi, non seulement on n'a rien perdu mais, en plus, je pense que si on était allé frontalement sur la performance énergétique, on n'aurait pas forcément obtenu une enveloppe de ce niveau. Là, il se trouve qu'on a utilisé le déroulement du *process* pour muscler, d'une certaine manière, nos droits financiers européens en la matière.

S'agissant de l'État, Philippe FOURNIÉ l'a dit, on travaille sur l'autre projet et il n'y a pas eu de perte de moyens, puisqu'il y a eu une réorientation de ceux-ci. Je regarde Éric MARTIN, quand on fera le décoffrage complet de cette contractualisation du Contrat de plan État-Région, vous verrez que le niveau de consommation est tout à fait significatif.

La question se pose à juste titre et c'était important qu'on ait cet échange d'informations, mais, en l'occurrence, on a des réorientations d'enveloppe, car on suit cela comme le lait sur le feu, qui sont très réactives, appuyées, justifiées et suivies et qui nous permettent de ne pas perdre de moyens.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci beaucoup.

Madame SAUTREUIL est-elle arrivée ? Elle n'est pas là.

Pour les rapports de la Commission « Territoires, Agriculture, Alimentation », Madame la vice-présidente, Madame GIRARD.

TERRITOIRES, AGRICULTURE, ALIMENTATION

Rapport 22.04.26.49 - Direction de l'Aménagement du territoire

A VOS ID

Sélection d'initiatives

Modification de la délibération CPR n° 19.05.26.60 du 3 mai 2019

Mme GIRARD. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.26.59 - Direction de l'Aménagement du territoire

Programmation État-Région 2021-2022

Attribution de subventions au titre de l'axe thématique « Maisons de santé pluriprofessionnelles - centres de santé »

Mme GIRARD. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.26.60 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux de solidarité territoriale

Attribution de subventions en faveur de l'Animation des Territoires

Année 2022

Mme GIRARD. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Madame de PÉLICHY ?

Mme de PÉLICHY. - Je ne participe pas au vote s'agissant du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, car j'en suis vice-présidente. Ce sera la même chose pour le rapport 26.62.

M. le Président. - OK, merci beaucoup.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame Constance de PÉLICHY sur le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne)

Rapport 22.04.26.62 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux
Modifications des délibérations CPR n° 21.05.26.113 du 21 mai 2021, CPR n° 21.07.26.53 du 15 octobre 2021, CPR n° 21.02.26.78 du 19 février 2021 et CPR n° 21.05.26.113 du 21 mai 2021

Mme GIRARD. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Il est précisé, dans la suite de ce que disait notre collègue, que Marc ANGENAULT, qui est concerné pour une part, Philippe FOURNIÉ pour une autre, Marc GRICOURT à Blois et Magali BESSARD ne participent pas au vote pour le dossier qui les concerne.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Constance DE PELICHY sur le dossier du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, de Marc ANGENAULT sur le dossier de la ville de Loches, de Philippe FOURNIE sur le dossier de la ville de Vierzon, de Marc GRICOURT sur le dossier de la ville de Blois et de Magali BESSARD sur le dossier de Bourges Plus.)

Rapport 22.04.31.12 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

FILIÈRES LOCALES

Approbation du cadre d'intervention de la filière locale « Pouligny-Saint-Pierre 2022-2026 »

Approbation d'une convention-cadre avec le Syndicat AOP Pouligny-Saint-Pierre

Mme GIRARD. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Je pense que c'est à la suite d'une dégustation de Pouligny-Saint-Pierre, comme quoi le présentiel a du bon !

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.31.15 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIÈRES

Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières

Approbation de conventions

Mme GIRARD. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur le dossier « Certification HVE et toutes filières HVE » et sur le GAEC du Chezeau.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur le dossier « Certification HVE et toutes filières HVE » - le GAEC du Chezeau)

Rapport 22.04.31.16 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP Filières
Révision du CAP Semences et Plants 3^e génération
Approbation d'un avenant (modification du cadre d'intervention du CAP Semences et Plants 3^e génération)

Mme GIRARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.31.17 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIÈRES
Approbation du programme intermédiaire 2022 de la filière apicole

Mme GIRARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.31.18 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
FEADER - Mesures agro-environnementales climatiques
Liste des territoires ouverts en 2022
Agréments des techniciens et des formations MAEC 2022

Mme GIRARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.31.19 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Installation
Appui à l'emploi et à l'installation
Multifonctionnalité - Programme d'actions 2022
Terre de Liens – Programme d'actions 2022
Attributions de subventions
Approbatons de conventions

Mme GIRARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Abstention du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants sur le dossier « Terre de Liens », vote réservé du groupe Rassemblement National et Alliés et non-participation de mon vote.

M. le Président.- Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président.

Deux remarques.

D'abord, ce rapport montre ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a des sommes considérables, 173 585 euros qui sont consacrés, et je ne les remets pas en cause, on a voté pour, à des organismes comme l'ADAR CIVAM, la FR CIVAM, l'ARDEAR, le CIAP, etc. Je dis cela juste au regard du débat que nous avons eu tout à l'heure sur l'école de production ; cela permet de remettre un peu les choses dans une situation d'équilibre.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que sur Terre de Liens, nous nous étions déjà abstenus par le passé. Je réentends Louis COSYNS dire, lors d'une session et pas seulement en Commission permanente, qu'il avait un peu regardé, et Terre de Liens, c'est une association mais c'est aussi une société par actions, si j'ai bien compris, qui émet des actions qui valent 103 euros, de mémoire.

Pardon ?

M. GODET.- La foncière.

M. FORISSIER.- La foncière. Oui, c'est la foncière, pas l'association. Mais enfin, tout cela manie beaucoup d'argent. On est à environ 50 millions d'euros collectés pour investir, très bien. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce que fait Terre de Liens, qui, personnellement, me paraît utile, parce qu'il faut des portages de foncier, c'est très important, mais la question qui se posait, c'était : est-ce que nous avons besoin, nous, de subventionner l'exploitation d'organismes et de leurs outils, qui sont, quand même, assez riches, qui lèvent de l'argent et qui ont les capacités de financer leur exploitation ? Cette subvention, si je comprends bien, vient financer l'exploitation, le fonctionnement de Terre de Liens.

Je voudrais qu'on ait des réponses là-dessus, que les choses soient précisées, qu'on regarde et si c'est justifié, si ce n'est pas un peu trop important. C'est pour cela qu'il y a une abstention. Ce n'est pas, Monsieur le Président, que nous sommes contre par définition, nous l'avions déjà dit, mais nous n'avons pas eu de réponse. C'était en 2020, de mémoire, que nous avons eu ce débat. Nous voulons simplement avoir des réponses précises, car, en l'occurrence, dans ce dossier, il y a quand même beaucoup d'argent qui est déjà dans l'association.

M. le Président.- Merci.

Madame la Vice-présidente ?

Mme GIRARD.- Quelques précisions. C'est vrai qu'on a la foncière Terre de Liens d'un côté, qui capitalise et qui permet l'acquisition du portage du foncier agricole et, de l'autre, on a vraiment l'association Terre de Liens qui fait de l'animation, de l'accompagnement auprès des porteurs de projets agricoles et qui aujourd'hui travaille avec la Région mais également avec la SAFER sur une vraie stratégie du foncier agricole dans notre Région. On les a vraiment en tant qu'acteurs. Ils ont été les premiers à venir voir la Région pendant la dernière mandature pour proposer ces services, pour voir comment la Région arrivait à accompagner les porteurs de projets qui étaient nécessaires. On a tous en tête, et vous l'avez bien dit, l'accompagnement, le renouvellement des générations. On était sur cette dynamique.

Aujourd'hui, on se rend compte que le foncier agricole et le portage ont vraiment une importance, puisque c'est une difficulté pour les porteurs de projets, et c'est pour cela qu'on a demandé aux autres acteurs, qui ne sont pas dans cette convention parce qu'ils rentrent dans d'autres conventions et qui sont, comme je l'ai dit, la SAFER et la Chambre d'agriculture régionale, d'être sur ces accompagnements avec des horizons divers sur les acteurs auxquels ils s'adressent.

Mais je tiens à préciser qu'il y a une vraie différence entre l'association, qui est une association avec une salariée qui coordonne comme elle peut, et la foncière qui est, en effet, une foncière au niveau national, portée par des citoyens sur des portages.

M. le Président.- Merci pour ces explications.

Oui, Monsieur GODET.

M. GODET.- Pour compléter, je voudrais rappeler aussi que la situation sur l'installation en agriculture est particulièrement préoccupante. J'ai appris cette semaine que, juste dans l'Indre, il y avait plus de 1 400 agriculteurs en moins depuis dix ans, et on n'en parle pas suffisamment. Ainsi, les outils sur la question du foncier, qui reste un nœud, un des nœuds principaux de l'installation des agriculteurs, je pense qu'il faut qu'on mette le « paquet » là-dessus, qu'on les développe et qu'on n'ait pas de position ambiguë sur cette question.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, la question du portage foncier, je le dis et vous l'avez rappelé, c'est un sujet majeur en matière agricole. On va avoir 50 % des exploitants qui vont changer dans les dix ans qui viennent, et on sait que si on veut aider les agriculteurs, quelles que soient leurs spécialités, qu'ils soient en bio, en conventionnel, en HVE, etc., qu'ils soient dans des grandes cultures, en élevage, en maraîchage, on doit absolument les accompagner pour investir.

Le défi technologique, c'est-à-dire produire plus mais produire beaucoup mieux en préservant les puits de carbone, l'eau, en utilisant de moins en moins de produits phytosanitaires, en préservant la biodiversité, ce défi est colossal. Il faut donc qu'on puisse les accompagner et – c'est ce que j'ai dit durant tout le printemps 2021, pas celui-ci, Monsieur le Président, vous le savez bien – je crois qu'il faut effectivement soutenir le portage. Je n'ai pas de problème là-dessus. Et s'il y a d'autres organismes, y compris des organismes privés qui, un jour, demandent au moins l'accompagnement ou le parrainage de la Région, j'espère qu'on fera de même.

J'ai eu les explications, nous avons des précisions, nous allons donc retirer notre abstention et voter pour, je voulais le préciser aussi.

M. le Président. - Merci. Merci de cette position, parce que, dans le contact que nous avons sur le terrain, ce que vient de dire Jérémie GODET et ce que vous dites est profondément vrai. On est confronté, vraiment, à brève échéance et de manière massive, à ces transmissions, qui ne se font absolument pas naturellement. Aujourd'hui, l'estimation qui est faite par les chambres départementales et la Chambre régionale, c'est que pour parvenir à ce que 50 % des exploitations dont on vient de parler fassent l'objet d'une reprise, il va falloir déployer des efforts considérables. Comme il y a 50 % d'exploitations qui vont être en question, cela fait donc à nouveau 25 % des exploitations qui disparaîtraient. Si on sauve 50 % des 50 % qui partent, on est d'accord sur les chiffres. On est donc face à cela et ce n'est pas gagné.

Le foncier n'est pas tout. Il faut des foncières, il faut la SAFER, etc., il faut que ces organismes, quels qu'ils soient, prennent des orientations qui soient compatibles, orientées par rapport à ce que nous partageons. Mais ce n'est pas que financier, je le dis, il faut aussi accompagner ces agriculteurs. Et dans l'accompagnement, ce que Madame GIRARD fait, ce que nous faisons avec les chambres est essentiel à ce niveau, et ce que nous faisons là est également essentiel. Je crois qu'il faut mettre en convergence les approches et il me semble qu'on progresse dans ce sens. J'entendais il y a quelques années des affrontements systématiques des différentes approches et, parfois, un peu artificiels, à cause – vous m'en excuserez – de l'esprit de boutique. Je trouve qu'aujourd'hui, il y a un dialogue qui existe et que nous pouvons favoriser en étant attentifs, car c'est de l'argent public. Mais qu'on ait un accompagnement qui vienne de plusieurs sources et que les dialogues existent entre les différentes formes d'agriculture me paraît essentiel et peut-être mieux orienté qu'il y a quelques années, et nous devons y travailler. Je me permets de dire cela.

Nous avons entendu et ce sera donc une position unanime sur le rapport ? Je vous en remercie.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame Temanuata GIRARD)

Rapport 22.04.31.20 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
PROMOTION DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE
Attribution de subventions

Mme GIRARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.31.21 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
FEADER - Appel à candidatures Leader 2023-2027

Mme GIRARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Abstention des groupes Union de la Droite, du Centre et des Indépendants, Rassemblement National et Alliés et Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen.

M. le Président.- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- En explication de notre vote, nous avons été très étonnés de la méthode poursuivie. Le CESER, ce jour de la Commission, venait présenter son évaluation sur le précédent programme LEADER. Il a été demandé par Marc FESNEAU qu'il y ait une présentation de ce rapport puis qu'il soit procédé à son vote, ce qui lui a été refusé comme, d'ailleurs, à l'ensemble des membres. Or, le rapport en question pointait justement des insuffisances et des marges d'évolution en termes d'amélioration, bien évidemment.

C'est assez dommage, nous semble-t-il, dans la mesure où cela met en exergue un manque de recul sur l'efficacité de l'action publique. Si on ne prend pas en compte l'avis du CESER, à quoi sert-il ? On peut même imaginer qu'on aurait tendance à mépriser l'existence du CESER. Et puis, finalement, ces programmes peuvent encore être optimisés à leur utilisation, notamment pour les territoires ruraux, et c'est ce que dénote ou ce que met en exergue, encore une fois, le rapport en question. On est donc assez déçu de la méthode et c'est ce qui justifie notre abstention.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FORISSIER, puis Dominique ROULLET.

M. FORISSIER.- On s'est abstenu aussi pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être évoquées. Je pense qu'on aurait pu avoir à débattre différemment.

M. le Président.- Dominique, puis Gaëlle LAHOREAU.

M. ROULLET.- Sur ce qui vient d'être dit, on est bien sur un appel à candidatures, et en ce qui concerne le déroulé de la Commission, mais c'est vrai pour l'ensemble des commissions, je crois qu'il faut qu'on respecte les procédures. Il y a des règles à respecter, sinon c'est la porte ouverte à tous les débordements.

Il y a un rapport qui a été présenté avec un certain nombre d'éléments sur cet appel à candidatures, il nous appartenait en Commission de nous prononcer sur cet appel à candidatures, en sachant que la présentation par le CESER venait après la présentation de ce rapport et donc la nécessité de voter. Le rapport ne prévoyait pas d'intégrer une présentation du CESER avant un vote. C'est pour cette raison que, quand je suis intervenu, j'ai dit effectivement que ce n'était pas la procédure.

Par ailleurs, la présidente de la Commission a repris la proposition qui a été faite d'entendre le CESER avant de voter, et on a voté sur cette proposition qui a été refusée. Après, on a voté sur le rapport et, ensuite, on a entendu le CESER, comme on a entendu en début de commission une communication sur Viticole. Ce n'était pas la procédure qui était prévue et je pense qu'il faut s'en tenir à cela, parce que sinon, c'est la porte ouverte à tout et on peut très bien dire à un moment « le vote sur ce rapport, on va le suspendre et on le reporte pour la prochaine fois, car on souhaite entendre telle commission, on souhaite entendre tel rapport du CESER ».

Une précision quand même, ce n'est absolument pas mettre de côté l'avis du CESER, étant entendu qu'on a de très bonnes relations avec le CESER et qu'on a toujours tenu compte de ses avis. Par ailleurs, justement, j'ai dit au vice-président qui a présenté le rapport au titre du CESER que je partageais son sentiment sur la question de l'évaluation, et on est dans cette optique d'évaluation.

M. le Président. - Merci.

Madame LAHOREAU.

Mme LAHOREAU. - Je voudrais rappeler que ce rapport du CESER est une autosaisine et que nous avons vraiment été associés à son élaboration. J'ai été invitée à plusieurs réunions, nous avons été auditionnés, j'ai répondu aux questions que les préconisations, justement, ont été travaillées et le seront encore, et elles vont être intégrées. Notre ambition, c'était que le programme soit lancé dès 2023, dès le début du programme LEADER. On a fait des évaluations légales, on a pris en compte cette évaluation pour l'appel à candidatures. Par conséquent, je ne pense pas du tout qu'on manque de recul ni qu'on a méprisé le rapport du CESER.

Je voudrais plutôt rappeler qu'il y a un sujet d'importance qui est particulièrement chronophage et anxiogène, qui est le transfert des ETP de l'État à la Région pour la gestion du FEADER. À ce jour, 36 ETP ont été estimés pour le transfert à la Région par la Région* et on n'en a que 20. On a donc un delta de 16 ETP pour la gestion du FEADER, notamment de la non-prise en compte des ETP du programme LEADER.

Je vous remercie de votre attention sur le programme LEADER, mais il faudrait peut-être faire un travail plus en commun pour faire remonter ce manque d'ETP, qui va vraiment impacter le suivi des projets LEADER dans les territoires. Là, on a vraiment un point important à travailler ensemble.

M. le Président. - Merci.

Un mot, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE. - J'entends qu'il y a des questions de procédure mais, justement, les commissions de travail sont là pour échanger et faire preuve d'un peu de souplesse. C'est notre point de vue.

Second point, j'entends également qu'il y a des problèmes d'ETP, ce qui est plutôt pénible en termes de gestion au jour le jour et notamment pour nos communes qui sont demandeuses sur leurs projets de LEADER, puisque c'est souvent un financement essentiel pour déterminer le déclenchement d'une construction ou autres. Eh bien écoutez, on s'associe volontiers au travail s'il faut peser dans la balance, à terme, pour les obtenir.

M. le Président. - Merci.

C'est un vrai sujet. Il est composé de deux volets, ce sujet des ETP : un sujet propre à la Région et un sujet partagé par l'ensemble des régions. Je vais commencer par le second.

Dans l'estimation qui a été faite des moyens consacrés par l'État pour suivre ces dossiers, il y a eu une sous-estimation systématique de ces moyens, si bien qu'au moment du transfert, il y a des ETP transférés qui ne correspondent pas aux volumes constatés. Nous sommes donc en pression sur le gouvernement pour cela.

De plus, il y a une dimension spécifique à notre Région, qui aggrave ce que je viens de présenter et qui est la suivante. Dans la phase précédente, nous n'avions pas réussi à nous mettre d'accord sur la prise en compte d'une part du transfert. J'avais donc dit, dans ces conditions, qu'on ne pourrait pas assumer correctement la responsabilité ; on avait la possibilité de la laisser à l'État, on l'a laissée à l'État – cette partie-là. Et au moment où elle revient nécessairement, parce que la loi le dit, à notre Région, il n'est plus du tout question des moyens affectés. On a, pour le nouveau bloc, un manque de moyens, et là, ce sont toutes les régions, et, pour un bloc que nous avons choisi, nous, de laisser à l'État qui veut absolument nous le redonner maintenant, une absence totale de prise en compte. On est donc dans une situation très difficile. J'ai évidemment alerté, par deux ou trois fois, le ministre concerné et très régulièrement la préfète de Région sur ces sujets, mais vos interventions là-dessus sont les bienvenues. C'est un problème de mise en œuvre du travail que nous ne pourrions pas en l'état assumer correctement et peut-être assumer du tout.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE. - Avec peut-être une ventilation, du coup. Il y a une donnée absolue qui est fournie, mais il faudrait peut-être avoir la ventilation par...

M. le Président. - On peut vous donner une fiche. C'est très public, cette affaire. On vous la donnera.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention des groupes Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen.)

M. le Président. - Nous en avons terminé avec les rapports de cette Commission. Je vous remercie.

Nous abordons maintenant les rapports de la Commission « Transition écologique, Biodiversité, Air, Eau », et c'est Pierre-Alain ROIRON qui rapporte.

TRANSITION ECOLOGIQUE, BIODIVERSITE, AIR, EAU

Rapport 22.04.28.54 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT CPER 2021-2027

Adoption des Conventions vertes 2022 en fonctionnement entre la Région Centre-Val de Loire, Loiret Nature Environnement (LNE) et la Maison Botanique - Attribution de subventions

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.28.55 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE CPIER 2021-2027

Adoption de la Convention verte en fonctionnement 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et la Fédération des Maisons de Loire - Attribution d'une subvention

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.28.56 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
GESTION DE L'EAU

Agences de l'eau - Contrats Eau Centre

Affectation des montants au titre des contrats territoriaux 2022

Approbation du contrat territorial milieux aquatiques de la Claise et ses affluents (37) 2022-2024

Approbation du contrat territorial milieux aquatiques de l'Indre amont et ses affluents (37) 2022-2024

Approbation du contrat territorial milieux aquatiques de l'Arnon aval (18-36) 2022-2024

Approbation du contrat territorial milieux aquatiques du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents (18) 2022-2024

Attribution de subventions au syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne, dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.28.57 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
Service Transition énergétique

Opérations présentées dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2021-2027

Attribution de subventions thème rénovation énergétique des bâtiments

Désaffectation et réengagement audits énergétiques

Attribution de subventions thèmes animation filière énergie et énergies renouvelables et citoyennes « 1 € Citoyen = 1 € Région »

Abondement d'affectation

M. ROIRON.- Il y a eu un erratum qui a été mis pour des sommes qui n'avaient pas été engagées au bon niveau.

Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

M. le Président.- Madame WUNSCH, puis Madame de PÉLICHY.

Mme WUNSCH.- Merci.

Un petit point que je voudrais mettre en avant : dans l'avenant concernant la copropriété Moulin de la Rochette à Châteauroux, il y a une erreur sur un prénom.

Ensuite, je voudrais revenir sur les subventions qui sont accordées à des sociétés qui réalisent les audits. En fin de compte, c'est pour du recrutement de personnel et cela fait des sommes importantes qui sont utilisées. Une nouvelle fois, ces sommes sont utilisées pour les sociétés, mais rien n'est déclenché pour des subventions complémentaires aux particuliers qui souhaitent mettre en place cette action de France Renov. Je trouve que c'est un peu dommage, car avec cette nouvelle action, France Renov, on se rend compte que le particulier ne peut obtenir pratiquement que 25 % d'aide sur ses éventuels travaux de rénovation énergétique. Je ne sais pas si la Région a le droit d'aider dans ce cadre et si elle en a la compétence, parce que là, on n'aide que les sociétés qui réalisent des études.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Pour être précis, il y a une part d'aide qui vient de l'État mais il y a aussi tous les dispositifs qui préexistaient. D'ailleurs, c'est peut-être une des difficultés qu'on a, il arrive que l'État invente des dispositifs alors qu'il existe déjà des dispositifs et que cette articulation soit un peu compliquée. Mais nous, nous avons Centre-Val de Loire Rénovation, qui, évidemment, cherche à s'articuler avec la démarche nationale, de manière à simplifier, car c'est un des enjeux et l'enjeu du financement n'est pas le seul. Il y a aussi un enjeu d'accompagnement et de simplification. Là-dessus, nous avons bien avancé sur le sujet avec le déploiement de guichets dans les territoires et la mise en place de la société de tiers financement qui intervient aussi en financement complémentaire par le biais de prêts qui sont positionnés sur les gains d'énergie, donc les gains sur la facture qui seront faits dans les rénovations thermiques. Cela permet d'ailleurs d'avancer et de payer directement les artisans et donc d'intervenir de manière assez importante auprès des ménages.

Ensuite, je le dis, les interventions qui se font directement sur les travaux posent toujours une difficulté. Il faut réfléchir, côté Région, à des interventions sur le reste à charge pour certains ménages, même si les ménages les plus en précarité relèvent de l'ANAH et de l'État, et pas de la Région. C'est toujours un peu une difficulté. Mais dès qu'on le fait, il y a en général une augmentation des coûts des travaux, d'où le besoin de trouver des solutions, et il y en a plusieurs. On peut intervenir, par exemple, sur les intérêts des prêts qui sont faits. Il faut sans doute réfléchir à des solutions qui permettent d'intervenir en complément pour qu'il y ait une accélération, parce que la période invite à aller encore plus vite sur ce sujet, à faciliter l'accès à la rénovation pour les ménages. Cela concerne les ménages les plus précaires mais, je vais vous dire, le plus gros des rénovations concerne plutôt la classe moyenne, même si aujourd'hui il faudrait redéfinir ce que cela veut dire, le gros des propriétaires qui ont des maisons et qui ne passent pas le cap de la rénovation parce qu'ils ne voient pas le gain qui serait possible. C'est à cet endroit qu'on sera efficace écologiquement, efficace socialement. Là, il y a un enjeu fort, en tout cas d'articulation avec l'État, et je peux vous assurer, pour participer à ce qui s'appelle la *task force* sur la rénovation thermique qui est placée auprès de la ministre, de la bataille que nous menons pour que soit entendue l'existence de dispositifs préalables dans les régions, pour qu'on respecte ce qui est déjà en place et qu'on trouve des solutions chaque fois qu'il y a des blocages.

Je termine sur un sujet qui va être majeur : il faudra former plus d'artisans. Il faudra plus d'artisans parce qu'on aura là un sujet sur la capacité à conduire toutes ces rénovations, et, aujourd'hui, on n'en a vraisemblablement pas assez et ils ne sont pas toujours formés non plus dans ce qui est nécessaire.

M. le Président.- Merci de ces précisions.

Madame de PÉLICHY.

Mme de PÉLICHY.- Merci, Monsieur le Président.

Merci pour ces précisions. La rénovation énergétique des logements, c'est effectivement un enjeu. Le dispositif France Renov a à la fois simplifié et complexifié beaucoup de choses. Je dois reconnaître que la Région, pour le coup, joue plutôt bien son rôle de facilitateur, peut-être pas de mise à disposition mais, en tout cas, d'accompagnement dans l'ingénierie nécessaire pour les particuliers pour qu'ils puissent envisager une solution globale pour leurs logements.

Je vous rejoins également sur le fait, et là, c'est pour moi un des gros écueils de France Renov, on a une grosse partie des Français en capacité de rénover leurs logements qui sont, pour ainsi dire, totalement sortis du dispositif et qui, du coup, ne vont plus vers la rénovation thermique de leurs logements ou vers d'autres solutions énergétiques. C'est un vrai problème et, malheureusement, à l'heure actuelle, le bâtiment n'attend pas les aides de la Région pour augmenter largement ses prix.

On se retrouve donc dans une situation qui va devenir très tendue sur le marché de la rénovation thermique, où on a effectivement, en plus, un enjeu de formation de nos artisans qui – c'est ce que j'observe en tout cas sur mon territoire – ne s'intéressent pas beaucoup à ces enjeux-là. On a beau les inviter, essayer de les sensibiliser... Il y a à la fois l'aspect patrimonial ABF et l'aspect énergétique. Franchement, ce sont toujours les trois mêmes entreprises qui répondent et qui sont déjà plutôt bien formées à ces enjeux. On a donc un vrai problème aussi de ce point de vue-là.

M. FOURNIER Charles.- Sur cet aspect, dans les missions qui sont confiées aux plateformes territoriales de la rénovation énergétique, il y a l'animation, des professionnels, car ce que vous dites est juste. On mobilise les fédérations, FFB et CAPEB, mais c'est un peu compliqué et je rappelle des chiffres : 80 % des rénovations qui sont réalisées un peu partout en France se sont faites sans classe thermique, parce qu'on prend des marchés et on ne fait pas de rénovation complète et performante, et cela, c'est fondamental. On ne peut plus se permettre de faire des rénovations qui ne permettront pas une rénovation complète et performante. Eux, leur logique, jusqu'à maintenant, n'était pas celle-là, mais c'est vrai qu'on les embarque avec nous et, d'ailleurs, cela fait partie des règles dans les PTRE, il faut qu'ils soient autour de la table pour qu'on puisse avancer.

La deuxième chose qu'on fait, c'est de former des groupements d'artisans pour qu'ils soient en capacité de travailler ensemble pour, justement, réussir des rénovations performantes. Plusieurs dispositifs sont proposés, dont un qui s'appelle Dorémi mais il y en a d'autres, et les territoires qui ont formé des groupements voient avancer plus vite la capacité à répondre à des chantiers qui supposent cette rénovation complète et performante. Mais il faut sans doute aller encore plus loin, car c'est un des enjeux majeurs pour réussir.

Mme de PÉLICHY.- Merci beaucoup. Pour en revenir au rapport, j'avais malgré tout une interrogation forte : quel est l'intérêt pour la Région de verser une subvention à Enedis pour un voyage d'étude à Genève ?

M. FORISSIER.- Je voulais poser la même question.

M. FOURNIER Charles.- Ce n'est pas un voyage d'étude à Genève. Il y a trois collectivités, Bordeaux, Dunkerque et Genève qui, depuis des années, organisent les Assises Européennes de l'Énergie, auxquelles, d'ailleurs, je vous invite, car il y a beaucoup d'élus qui y viennent. Chaque année, la Région emmène une quarantaine d'élus et de techniciens de la Région à ces Assises, en partenariat avec Enedis qui intervient, organise et porte l'organisation sur place. Il y a l'ADEME qui est également impliquée.

C'est vraiment un moment important, on rencontre tous les acteurs, toutes les innovations sur le sujet, et parmi ceux qui y ont participé, beaucoup sont fidèles à l'événement, car c'est un moment très fort. Cela tourne entre les trois sites ; cette année, c'est à Genève et l'année d'après, je crois que ce sera à Dunkerque. C'est un moment important. On le fait avec Enedis depuis le début, sans qu'il y ait de visibilité particulière d'Enedis, qui est un peu concerné, quand même, par les questions de transition énergétique aussi, et comme Enedis porte l'organisation, sur place, de la délégation, on leur apporte une subvention.

Mme de PÉLICHY.- Si je peux me permettre, 13 000 euros, c'est une goutte d'eau dans le budget de la Région. On est vraiment sur une question de principe, mais quand je vois que sur un territoire comme le mien, chaque année, quand ils viennent nous faire la conférence territoriale, ils nous proposent systématiquement le buffet avec traiteur, je préférerais qu'ils fassent des économies là-dessus et qu'ils n'aient pas besoin de nous demander 13 000 euros pour partir faire leurs Assises Européennes de l'Énergie.

M. FOURNIER Charles.- Sur place, ça leur coûte beaucoup plus cher que les 13 000 euros.

Mme de PÉLICHY.- D'accord, il y a un total de 42 000 euros. Mais cela reste une entreprise privée, et, pour le coup, on peut le regretter, mais aujourd'hui, c'est le cas, qui a aussi énormément de dépenses de *lobbying* au sens large. Il ne me semble pas que ce soit forcément un très bon usage de nos deniers que d'aller verser ces 13 000 euros, et je suis sûre qu'Enedis pourrait revoir certaines de ses politiques pour lui permettre de trouver sans difficulté ces 13 000 euros.

M. FORISSIER.- Je voudrais ajouter, Monsieur le Président, que vous voyez que nous ne sommes pas à sens unique.

Non, attendez, je fais juste la remarque gentiment, au regard d'un autre débat que nous avons eu précédemment.

Franchement, je pense que le budget, la capacité financière d'Enedis est considérable et je trouve que c'est, comme l'a très bien dit Constance de PÉLICHY, un peu surprenant que le Conseil régional doive payer Enedis, alors que nous, nous payons éventuellement les chambres d'hôtel des gens qui participent, mais on le fait directement et on ne le donne pas à Enedis.

M. FOURNIER Charles.- C'est juste un transit par Enedis, on ne paie pas Enedis. S'il faut trouver...

M. le Président.- Je ne vais pas remettre des pièces dans la discussion, mais sans porter de jugement, je trouve que ce que nous faisons là – cela passe par une entreprise privée – est quand même plus transparent qu'un certain nombre de tâches de lobbyistes qui sont notamment conduites par une grande entreprise internationale impliquée dans le gaz.

Franchement, que ces sujets soient mis en transparence, cela ne me choque pas. On sait ce qu'il se passe par ailleurs, cela ne vient pas sur les bords des assemblées, mais c'est largement opérant. Moi, je préfère la lumière quand on travaille avec le privé, la lumière sur les objectifs. Voilà ce que je veux dire.

M. FORISSIER.- On paie directement, c'est plus simple.

M. FOURNIER Charles.- Non, ce n'est pas forcément plus simple.

M. FORISSIER.- Mais si.

M. le Président.- Bon. Bien évidemment, c'est un bon débat.

M. ROIRON.- Monsieur le Président, je voudrais dire deux mots.

Je voudrais indiquer, pour ce qui me concerne, que je suis allé il y a trois ans à Dunkerque, et c'était particulièrement intéressant. Je n'y suis pas allé en tant que conseiller régional mais en tant que maire, et je pense que c'est aussi intéressant. Moi, j'ai payé mon hôtel et mon train, je n'ai pas eu de souci. Je n'ai pas payé le droit d'entrée, car cela devait être payé dans ces 13 000 euros. Mais je pense que c'est quand même très intéressant que nous puissions y aller.

Après, il y a la question de la clarté, mais comme vient de le dire François BONNEAU, je préfère que cela soit vu et que ce soient de vraies prestations, alors qu'il y en a certains qui se font payer pour des prestations qui n'ont pas lieu ou qu'il faut faire à d'autres.

M. le Président.- Je vous en prie ?

Mme de PÉLICHY.- Compte tenu des explications qui ont été apportées, nous voterons pour, malgré tout ce portage.

M. le Président. - Et nous sommes vigilants.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.28.58 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
Opérations présentées dans le cadre du programme Service d'accompagnement à
la rénovation énergétique (SARE)
Avenant à la convention régionale SARE et avenants aux conventions SARE pour
ADIL 45, ADIL 36, ADIL 41, ALEC 18, ALEC 37, Soliha 28

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.28.61 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
Appel à manifestation d'intérêt COP régionale : tous acteurs pour une région plus
résiliente face au dérèglement climatique
- Adoption d'une nouvelle liste de lauréats Axe 1
- Attribution de subventions à divers bénéficiaires de l'AMI COP - Axe 3

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

M. le Président. - Sur ce rapport, il y a une non-participation de Marc GRICOURT et de Jean-Patrick GILLE.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Marc GRICOURT sur les dossiers de la ville de Blois et de Agglopolys et de Jean-Patrick GILLE sur le dossier de Tours Métropole.)

M. le Président. - Nous en avons terminé avec ces rapports. Nous passons aux rapports de la Commission « Culture, Tourisme, Coopération internationale ».

CULTURE, TOURISME, COOPERATION INTERNATIONALE
--

Rapport 22.04.24.08 - Direction de la Culture et du Patrimoine
Aménagement culturel du territoire et publics
A/ Animation culturelle locale - Attribution de subventions et approbation de la
convention type afférente
B/ Réseaux publics et habitants - Attribution de subventions auprès des publics
prioritaire
C/ Appel à projets « Patrimoine, Tourisme, Création artistique » - Modification du
cadre d'intervention et de la délibération CPR n° 20.03.24.66 en date du 10 avril
2020

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.24.09 - Direction de la Culture et du Patrimoine
Politique jeunesse artistique et culturelle - Parcours EAC - Approbation de la
demande de modification du projet n° 00147501 relatif à la résidence d'artiste
menée au sein du lycée agricole Chartres-La Saussaye au titre de l'année scolaire
2021-2022

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.24.10 - Direction de la Culture et du Patrimoine
Patrimoine culturel

A/ CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

CRD 28 - Château de Maintenon - Attribution d'une subvention dans le cadre d'un
avenant à la convention Région-Département 28 et approbation de la convention
CRD 28 - Maison de la Tante Léonie-Musée Marcel Proust - Attribution d'une
subvention dans le cadre d'un avenant à la convention Région-Département 28 et
approbation de la convention

B/ RÉSEAUX ET OPÉRATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE

Fondation Mémorial de la Shoah - Approbation de la convention annuelle pour les
activités 2022 de l'antenne locale d'Orléans (45) - Attribution de subventions en
fonctionnement

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.24.11 - Direction de la Culture et du Patrimoine
SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Attribution de subventions

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Les
Bains douches »

B/ Contrats régionaux de Théâtre de Ville

Attribution de subventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport. Je n'ai pas participé au vote concernant la SEM conventionnée « L'Hectare ».

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.30.36 - Direction du Tourisme
Itinérance douce

Convention Région-Département d'Indre-et-Loire 2015-2021

Conventions pour l'aménagement de la véloroute Touraine Berry à vélo avec les
communautés de communes Loches Sud Touraine (seconde tranche) et Touraine
Val de Vienne

Approbation des conventions

Adhésion à l'association Vélos et Territoires

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur Marc ANGENAULT)

Rapport 22.04.30.37 - Direction du Tourisme
CAP Hébergement Touristique pour Tous
Tourisme social et solidaire
Renforcer l'offre d'hébergements
Attribution de subventions et approbation de conventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Il y a une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur le dossier de l'association « Loisirs Rencontres Sologne ».

M. le Président.- Monsieur GODET.

M. GODET.- Nous allons voter pour ce rapport, ainsi que le dossier de l'association « Loisirs Rencontres Sologne ». On avait des interrogations sur la nécessité de soutenir la création d'une piscine alors même que la Région a subventionné à hauteur de 800 000 euros à 5 kilomètres de la ferme une piscine intercommunale. Mais nous avons eu la confirmation que c'était une piscine adaptée au handicap avec des équipements particuliers. Dans ces conditions, nous votons évidemment pour ce rapport.

M. le Président.- Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.30.38 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
CAP' Développement Tourisme et Loisirs
Attribution de subventions à divers bénéficiaires
Renouvellement du droit d'usage de la marque QUALINAT
Renouvellement de l'adhésion à l'Association des acteurs du tourisme durable
Approbation de conventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.35.51 - Direction Europe et International
Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée
Attribution de 2 subventions pour des projets en Région Fès-Meknès, au Maroc (association BD BOOM, Fédération des Organisations laïques de l'Indre / Ligue de l'enseignement de l'Indre)

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Il y a un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur le dossier de la Fédération des Organisations laïques de l'Indre et une abstention de Monsieur Alexandre AVRIL sur le dossier concernant BD BOUM.

M. le Président.- Oui ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Un petit détail, BD BOUM, je crois que c'est B, O, U, M, et non B, O, O, M.

Mme GLOANEC-MAURIN.- J'ai B, O, U, M sous les yeux. Cela a été rectifié, parce qu'on l'a signalé.

M. le Président.- Pardon, oui ?

M. NIKOLIC.- Pour préciser notre vote, on vote pour BD BOUM, parce que là, il s'agit d'une vraie coopération, c'est-à-dire qu'il y a un échange mutuel et cela va dans le sens qu'on souhaite quand on parle de coopération décentralisée. J'explique donc pourquoi il y a un vote séparé entre BD BOUM, où il s'agit d'une vraie coopération, et des financements qui ne sont pas dans l'intérêt local, comme on l'a déjà évoqué.

M. le Président.- OK.

C'est un vote pris dans ces conditions avec un vote contre, ou une abstention, de Monsieur AVRIL ?

M. FORISSIER.- Nous votons pour, mais je veux préciser qu'Alexandre AVRIL, en Commission, s'est abstenu sur le dossier Fès-Meknès pour une raison très simple qui est, sous réserve qu'on nous dise le contraire, qu'il considère qu'il n'y a pas de contrepartie. On n'est pas dans une vraie logique de coopération. En tout cas, la contrepartie, pour la partie marocaine, n'est pas expliquée ni exprimée et c'est pourquoi il était dans l'abstention. En réalité, c'est une abstention qui est une question, je tiens à le préciser. Sinon, le groupe vote pour.

Mme GLOANEC-MAURIN.- Je peux répondre si vous le souhaitez, Monsieur le Président.

M. le Président.- Oui.

Mme GLOANEC-MAURIN.- Concernant ce dossier, la subvention attribuée à l'association BD BOUM se situe dans le cadre de la coopération entre deux organismes indépendants qui montent un projet, l'association BD BOUM et l'Institut français. Et dans ce cadre-là, en effet, n'apparaît pas dans le projet ni dans la proposition financière du budget la contribution du Maroc, puisque ce sont deux structures indépendantes qui, dans le cadre de la coopération, montent un projet. C'est pour cette raison.

La question de Monsieur AVRIL, très précisément, lors de la Commission, visait à savoir pourquoi la région Fès-Meknès n'apparaissait pas dans le plan de financement. Mais c'est logique, puisque ce sont deux structures qui montent leur projet entre elles, l'association BD BOUM et l'Institut français. Voilà, tout simplement.

M. le Président.- Christine FAUQUET.

Mme FAUQUET.- En fait, ce n'est pas un accord de région à région mais simplement une subvention versée à une association dans le cadre d'un projet.

M. le Président.- C'est pourquoi il n'y a pas la globalité.

Dans ces conditions, quel sera le vote ?

M. FORISSIER.- On a dit qu'on votait pour.

M. le Président.- Favorable, très bien.

Et pour le Rassemblement National ?

M. NIKOLIC.- Vote positif pour la première, BD BOUM, avec les échanges que je précisais, mais un vote contre s'agissant des financements pour la Fédération des Organisations Laïques de l'Indre

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du Rassemblement National et Alliés sur le dossier de la Fédération des Organisations Laïques de l'Indre)

Rapport 22.04.35.52 - Direction Europe et International

Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

Axe 1 - Attribution d'une subvention

Axe 2 - Attribution de 7 subventions

Axe 3 - Attribution de 3 subventions

B/ Annulation d'une subvention

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Un vote contre du Rassemblement National et Alliés sur les dossiers axe 1 et axe 2 et une abstention de Monsieur Alexandre AVRIL.

M. ANGENAULT.- Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait m'expliquer ce qu'est un molkky ?

Mme GLOANEC-MAURIN.- C'est un jeu.

M. ANGENAULT.- D'accord. Je dois me faire un peu vieux, mais entre le molkky, que je ne connaissais pas, le blind test, le mémoire carte, l'euro-quizz, quoique cela, à la limite, cela va encore, le timeline, le time's up et le bike trip estival... Un bike trip, c'est quoi ? Un voyage à vélo ? C'est un problème, je dois me faire un peu vieux.

Dans la salle.- Non !

M. le Président.- C'est que vous ne disposez pas d'assez de temps, Monsieur le Maire.

Mme FAUQUET.- Il faut que tu demandes à tes enfants.

(Interventions croisées hors micro)

M. le Président.- OK, merci, Monsieur ANGENAULT, de nous avoir décontractés.

M. FORISSIER.- Un mot, Monsieur le Président, sur ce rapport, pour expliquer l'abstention d'Alexandre AVRIL qui, là aussi, a mis le doigt sur un sujet. Dans le rapport qui nous concerne, il y a tout un financement sur l'association « les Jeunes Européens ». Dans le rapport, on nous explique que cette association a pour but de rassembler des jeunes désireux d'agir en faveur de la construction européenne, etc., très bien, d'informer, de simuler le débat, tout cela est très bien. Mais, à un moment, on dit « et de promouvoir une union politique fédérale européenne ». Or, cela, et je pense que c'est vrai sur tous les bancs de cette assemblée, ce n'est pas forcément quelque chose qui est partagé par tout le monde. C'est un objectif politique, ce n'est pas un objectif d'animation, d'explication et d'appréhension des enjeux de construction européenne. C'est donc un vrai sujet, car on a un objectif politique. Personnellement, je ne suis pas totalement fermé à l'idée d'une fédération européenne un jour, c'est mon côté giscardiste ancien, giscardien, pardon.

M. FOURNIER Charles.- Chiraquiste et giscardien.

M. FORISSIER.- Et chiraquien, d'ailleurs. Mais en l'état actuel des choses, je sais que dans ma propre famille politique mais je pense que c'est vrai dans chacune des familles politiques et des sensibilités politiques de ce pays, il y a des gens qui pensent très différemment.

Je pose juste la question sur cette association et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on souhaitait s'abstenir.

M. le Président.- OK.

Oui ?

M. NIKOLIC.- Je précise que c'est ce qui justifie notre opposition sur les axes 1 et 2, cette promotion d'une union politique fédérale, et c'est pour cela que sur l'axe 3, on n'est pas contre les échanges. Oui, comme vient de le dire Monsieur FORISSIER, mais sans refaire un débat de fond, il est surprenant qu'une collectivité républicaine soutienne une volonté d'Union européenne fédérale qui remet en cause la souveraineté de notre nation, qui est, je le rappelle, l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui est l'essence même de ce qu'est la République française.

Évidemment, on votera contre, sans aller plus que cela sur le fond. Mais on le voit à travers l'actualité en ce moment, il est compliqué, avec des intérêts très différents en Europe, d'avoir une Union européenne qui puisse aller vers une Union européenne fédérale qui, peut-être, entraînerait des salaires plus faibles si on se pliait à ce qui peut être pratiqué dans les pays de l'Est, si on se fiait à d'autres principes, parce qu'il y a de vraies différences. On en est très loin et on l'a même vu dernièrement à travers l'Allemagne qui veut se militariser et qui préfère acheter des armes pour 100 milliards aux États-Unis. Je pense qu'on en est très loin et que ce n'est pas ce que souhaite la majorité des Français. On est donc très surpris que ce soit évoqué de manière aussi précise et concrète dans ce rapport.

M. le Président.- Merci.

Madame BENASSY.

Mme BENASSY.- C'est vrai que c'est formulé comme tel dans le rapport, mais c'est une association de jeunes qui se définit avant tout comme un lieu de débats et d'informations, de propositions en respectant le pluralisme politique, ce qui lui interdit toute action politique partisane. C'est aussi explicite dans le rapport. L'objectif est vraiment d'informer, de stimuler le débat, de développer la pédagogie sur l'Europe auprès des jeunes.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Je veux bien préciser ma pensée et ce que nous exprimons. On est plutôt dans une discussion sur le rapport et sa rédaction. Sur le reste, on est d'accord, il y a le pluralisme, et puis, au fond, c'est un événement, comme le disait Constance, qui a d'autres objectifs, qui sont de faire réfléchir les jeunes sur la construction européenne. Il y a donc un problème de rédaction. Moi, j'aurais préféré qu'on écrive : « Les jeunes qui sont désireux d'agir en faveur de la construction européenne ou même de promouvoir une union politique ». Ce n'est pas la même chose. Là, on a l'impression que l'objectif politique est de promouvoir un fédéralisme, ce qui pose un problème, encore une fois, y compris dans chacune de nos sensibilités politiques, car tout le monde ne le partage pas. J'attire juste l'attention sur l'importance de faire attention à ce genre de chose, mais je précise que nous voterons ce rapport.

M. le Président.- Merci de le faire, merci, parce que ce n'est vraiment pas quelque chose qui vise à favoriser un prosélytisme en faveur du fédéralisme, et cela permet de le préciser. Il y a là-dessus, bien évidemment, la légitimité du débat et la nécessité de ne pas affaiblir la capacité de nos États – on le voit bien dans la période – d'affirmer leurs valeurs au sein de l'Europe. Mais il y a aussi l'intérêt pour nous, et on est loin du compte, d'avoir une Europe qui se retrouve suffisamment sur des projets, sur des valeurs, sur des orientations sociales.

Ainsi, ce débat est vraiment légitime, parce qu'à la fois on dépend de l'Europe et elle est insuffisamment, dans bien des champs, armée par rapport au positionnement d'orientations politiques. On en a cruellement manqué. On voit bien des accélérations se faire dans des moments terribles comme ceux que nous traversons. Globalement, il y a là un débat et je vous assure que les jeunes n'abordent pas, mais vous le savez, les sujets comme cela. Ils sont français, ils voient l'espace européen comme complètement signifiant à plein de niveaux et ils ont envie d'interroger cela. Je crois qu'il faut leur laisser un regard grand ouvert. Nous avons certainement à apporter des bonnes réponses ; qui seront, je le pense, encore valables demain, mais ne fermons pas le débat trop vite avec les jeunes.

M. le Président. - Comment est le vote ?

M. NIKOLIC. - Séparé. Axes 1 et 2, vote contre. Axe 3, vote pour.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur les axes 1 et 2)

M. le Président. - Nous en avons terminé avec les rapports. Nous passons à la Commission « Santé, Formations sanitaires et sociales, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Égalité, Solidarité » et Madame BONTHOUX rapporte.

SANTÉ, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION, ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ

Rapport 22.04.22.43 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

Mesure de la Plateforme pour une région 100 % Santé

Avis concernant la fixation des quotas d'admission en 1^{re} année d'études préparatoires aux diplômes d'État d'infirmier.e, masseur-kinésithérapeute, sage-femme et psychomotricien.ne pour l'année 2022-2023

Mme BONTHOUX. - Il y a eu un avis favorable sur ce rapport et une abstention de Florent MONTILLOT.

M. le Président. - Je vous en prie ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE. - Cette abstention nous amène à rappeler la prise en compte de notre amendement présenté en février dernier, qui consistait à fixer pour objectif un nombre de 1 800 formations, places d'ici à 2025. Notre groupe ne peut donc que réaffirmer sa position sur ces formations.

M. le Président. - Merci.

Madame FAUQUET.

Mme FAUQUET. - Je suis sûre que dans cette salle, il y a d'autres personnes qui l'ont vécu comme moi. Je voudrais apporter un témoignage, et j'aimerais bien que les personnes qui siègent tant à l'hôpital que dans ces formations en tiennent compte. Quand on est totalement dépendant et qu'on est dans un hôpital qui n'a pas suffisamment d'aides-soignants ou qui a des aides-soignants insuffisamment formés, cela pose vraiment question sur la dépendance d'une manière générale et sur la façon dont on est traité. Quand on vous oublie aux toilettes pendant pratiquement une heure, quand on vous oublie tout nu dans le noir sous une douche parce qu'il n'y a pas le personnel, il y a là-dessus une vraie révolte de ma part. Ce que j'ai pu constater, c'est que les aides-soignants âgés savent faire la part entre ce que demandent les cadres, c'est-à-dire nettoyer une pièce, etc., et s'occuper réellement des patients. En l'occurrence, elles étaient là. En ce qui concerne les jeunes, c'est dramatique ; il y a une méconnaissance, un manque de connaissances et d'empathie.

Ainsi, ce que je souhaiterais, c'est que, comme les magistrats qui doivent faire un séjour en prison, comme dans d'autres corps de métier, les ergothérapeutes par exemple, puisque je suis en hôpital de jour et que je suis avec tout le monde, on demande aux ergothérapeutes d'être aveugles pendant une semaine pour se mettre à la place. Ce que je souhaiterais, c'est que les aides-soignants soient deux ou trois jours sans pouvoir laver, emmener aux toilettes, qu'on leur coupe la nourriture alors qu'on leur donne à manger, qu'ils vivent cela pour se rendre compte de ce que les personnes dont ils s'occupent vivent.

Je sais que vous siégez tous, mais moi, ce ne sont pas du tout mes domaines, je n'y siége pas, je pense que ce serait bien qu'on apporte un peu d'humanité dans cette façon de soigner et effectivement, pour le coup, qu'il y ait plus d'aides-soignants. Je vais vous dire, quand on est en traumatologie, ce ne sont pas les infirmiers qu'on voit, ni les médecins ; le seul rapport qu'on a, c'est avec l'aide-soignant. Et, plus largement, c'est le problème de la dépendance. Je l'ai vécu par accident et cela n'a duré qu'un mois et demi, mais il y a des personnes âgées qui le vivent beaucoup plus longtemps. Si on peut apporter cela... Quand je siégeais à la place du président au « truc » de radiothérapie, je disais à quel point l'humanité, c'était important, la façon de manipuler un sein quand on fait une mammographie, parce qu'on a parfois l'impression que c'est un bout de viande qu'on est en train d'« écrabouiller ».

Voilà, si on pouvait, nous, en tant qu'élus, ne pas oublier que les gens ne sont pas des numéros, que ce ne sont pas des rapports avec des choses, mais qu'il s'agit d'êtres humains. Et dans l'apprentissage de ces métiers, qu'on ne leur fasse jamais oublier que ce n'est pas très grave si on ne range pas une salle, mais que c'est très grave d'oublier quelqu'un sous la douche, d'oublier quelqu'un qu'on a emmené aux toilettes et qui souffre d'une infection urinaire ou de tout autre problème, etc. C'est quelque chose d'absolument horrible. Si on peut essayer de faire quelque chose, ce serait bien.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame FAUQUET.

Madame COCHARD, puis Madame BONTHOUX.

Mme COCHARD. - Nous avons eu un échange assez important dans le cadre de la Commission, justement, sur les quotas. On voit bien qu'on est forcément en dessous, même s'il n'y a rien de nouveau, car on sait tout cela. Doivent arriver des chiffres de l'Observatoire sanitaire pour éclairer la décision, et c'est une bonne chose, parce qu'on voit que, derrière, il y a plein de sujets. Il y a beaucoup de sujets et on a besoin d'un certain nombre de données pour pouvoir prendre des décisions. Bien sûr qu'il s'agit d'augmenter les quotas, mais il y a aussi des questions autour de l'hôpital. Cela peut être des conditions de travail mais je pense que Magali ira plus loin sur le sujet, cela peut être des problèmes de locaux, de tutorat. Il y a énormément de sujets qu'on a à travailler avec l'hôpital. On a des sujets à travailler avec l'ARS, il y a beaucoup de sujets.

C'est vrai que là, on est au cœur de nos compétences pour éclairer les décisions qui sont à prendre, et on voit l'effort assez important qui reste à faire... Vous donniez un chiffre, mais est-on sûr de ce chiffre ? Et comment on sécurise le fait que les professionnels soient là...

Ainsi, notre groupe, bien sûr, souhaite continuer de participer à cette construction, à ce chantier qui est conséquent.

M. le Président. - Merci beaucoup.

Madame BESSARD.

Mme BESSARD. - Merci, Président.

D'abord, je souhaite rappeler que cette délibération nous est plus ou moins imposée par le calendrier administratif fixé par l'ARS, puisqu'il s'agit des quotas pour la rentrée 2022. Pour ce qui concerne les IDE, la délibération reprend ce qui a été voté à la session de février dernier. Cette délibération arrive dans une période où nous sommes en attente de données de la part de l'Observatoire sanitaire et médico-social, des données que nous avons demandées dans le cadre d'une enquête globale. En effet, on s'interroge tous sur la question de la persévérance des apprenants en études, l'origine géographique. On voudrait mesurer les effets de Parcoursup et, au-delà des données de quotas exprimant les densités de populations par rapport au nombre d'étudiants formés, aller un peu plus au-delà pour vérifier et comparer avec les besoins qui sont remontés par les établissements. C'est l'ARS

qui est en train de mener une enquête de son côté, et l'idée, c'est vraiment de croiser nos données pour avoir une vision plus fine des tendances et des évolutions à venir.

Je voudrais répondre à Madame FAUQUET. Je rappelle qu'il s'agit quand même de ne pas se tromper de combat. Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris vos propos mais, en tous les cas, d'après ce que j'en retiens, je vous demande, s'il vous plaît, de ne pas renvoyer la responsabilité sur les soignants, parce que les soignants, aujourd'hui, font ce qu'ils peuvent dans des conditions qui sont inadmissibles, intenable. La situation, ne l'oublions pas, est d'abord la conséquence de réformes successives qui ont méthodiquement déconstruit et mis à mal notre système et notre hôpital public, ce qui fait qu'effectivement, il y a des situations de maltraitance institutionnelle, et les premières victimes sont, c'est vrai, les patients, mais aussi les soignants eux-mêmes. Je crois qu'il ne faut pas se tromper de combat.

Sur la question des quotas, là encore, j'insiste, on peut faire tous les efforts qu'on veut, former plus de professionnels, mais si, en même temps, le gouvernement continue de faire la sourde oreille et ne met pas les moyens pour améliorer les conditions de travail des soignants, on n'y arrivera pas.

Merci.

M. le Président. - Merci.

Madame BONTHOUX, puis Monsieur Philippe FOURNIÉ.

Mme BONTHOUX. - Je vais être très rapide, car l'essentiel a été dit, mais je pense qu'effectivement, cette délibération concerne vraiment les quotas, c'est-à-dire le nombre de personnes que nous souhaitons faire rentrer dans les formations.

Après, Christine, j'entends, mais moi, en tant que soignante et pour le vivre, non pas au quotidien mais plusieurs journées par mois, cela me choque d'entendre ça, car je pense qu'il faut vraiment à voir en tête que les soignants aujourd'hui font leur maximum. Alors, il y a une réelle difficulté à exercer ces métiers, parce que, cela a été dit et Magali l'a répété, les différentes réformes qui se sont succédé n'améliorent pas notre quotidien, et s'ajoute à cela la crise sanitaire avec des équipes qui sont totalement démantelées par une absence. Certes, je comprends, la position en tant que malade est difficile à vivre, bien évidemment. Mais, et je tiens vraiment à m'en faire l'écho, je pense que chaque professionnel de santé, à son niveau, aide-soignant, infirmier, selon les lieux où on travaille, fait vraiment son maximum. Je voulais ce que ce soit quand même dit.

M. le Président. - Merci.

Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe. - Je ne veux pas être redondant mais je souhaite dire, comme Magali BESSARD, qu'on aura beau former de plus en plus de personnes, si aujourd'hui, pour les aides-soignants, qui sont la base du système de santé et alors que leur diplôme a été réévalué, on ne prévoit pas des salaires dignes de ce nom pour qu'ils puissent vivre et alors qu'en même temps, avec la pénibilité du métier, on leur explique que la retraite sera à 65 ou à 67 ans, je crois qu'on n'arrivera pas à pérenniser et à fidéliser ces emplois.

Je pense qu'il va falloir qu'on soit aussi cohérent et qu'on ait une vraie réflexion sur tous les métiers, notamment les métiers les plus pénibles, car c'est un métier extrêmement pénible, autant physiquement que psychologiquement, et on ne peut pas leur dire qu'elles subiront un métier peu payé et, de surcroît, jusqu'à 65 ou 67 ans. Cela n'existe pas, c'est un monde qui n'existe pas et on aura toujours des problèmes de recrutement.

M. le Président. - Merci.

Madame FAUQUET, d'un mot.

Mme FAUQUET.- Je n'attaque pas cela, j'attaque la formation. Ce n'est pas du tout la même chose...

Mme BONTHOUX.- Mais là encore, je ne suis pas d'accord. La formation, je pense qu'elle est correcte.

M. le Président.- S'il vous plaît. S'il vous plaît, s'il vous plaît, Madame...

Mme BONTHOUX.- Après, ce sont les conditions de travail qui font que la formation, on ne peut pas l'appliquer.

M. le Président.- OK, merci...

Madame FAUQUET, vous avez la parole.

Mme FAUQUET.- Je souhaiterais juste qu'il y ait cette mise en perspective, en fait, au niveau de la formation, comme je vous le disais, les ergothérapeutes, etc., qu'elles vivent, comme dans beaucoup de corps de métier, c'est-à-dire qu'on se met à la place de la personne. Ce que je disais, c'est qu'effectivement il y a des conditions de travail difficiles, qu'elles ne sont pas suffisamment nombreuses. Je suis d'accord avec Philippe, elles font tout le « boulot » et, en effet, peut-être qu'il devrait y avoir des partages entre eux.

Enfin, je ne peux pas ne pas porter ce témoignage auprès des autres quand cela n'a pas été deux jours, et cela n'a pas été dans un établissement mais dans trois services. Ce que je vis, c'est ce que vivent les autres et on doit aussi entendre ce que vivent les malades ; on a le droit aussi de l'exprimer. Après, il faudra chercher des choses, parce que c'est insupportable. On vit des situations, parfois, qui sont difficiles.

Encore une fois, là, il n'y avait pas trop le Covid et, quand j'y étais, j'ai eu énormément de chances, mais les conditions de travail ne sont pas bonnes. J'entends tout le reste, mais c'est partagé. Et, vraiment, je tiens à le dire, ce n'est pas parce que les plus âgés étaient fatigués ou autres, les plus âgées étaient peut-être celles qui faisaient le plus attention aux malades.

M. le Président.- Merci.

Madame WUNSCH.

Mme WUNSCH.- Merci.

Je voulais rebondir sur cette intervention, simplement en disant qu'il serait déjà judicieux que le gouvernement réintègre les plus de 15 000 soignants qui ont été suspendus, qui manquent et qui font, je pense, cruellement défaut à l'heure actuelle.

M. le Président.- Monsieur FORISSIER, un mot.

M. FORISSIER.- Ce que propose Christine FAUQUET, c'est qu'on intéresse à ce qui peut améliorer la formation. Tout le reste, je l'entends, j'ai été président d'un hôpital pendant vingt-cinq ans, je sais bien que c'est un métier difficile et, par notre sensibilité politique, mais on n'est pas les seuls, nous pensons qu'il faut donner les moyens à l'hôpital. C'est clair.

Mais pour que les choses soient claires là aussi, ce que disait Christine, c'est, au regard de sa propre expérience, la nécessité peut-être de réfléchir, y compris de mentionner dans des rapports ou des débats comme ceux-là, tout en le disant aussi à l'ARS, la nécessité d'avoir une évolution de la formation pour que les gens, les nouveaux aides-soignants ou ASH, etc., puissent avoir un regard différent et comprendre ce qu'est la difficulté aussi du patient.

Je voudrais rajouter une chose. Florent MONTILLOT, qui est membre de la Commission, s'est abstenu, je voulais le dire, parce qu'il a considéré, il a souligné, et il n'a pas été le seul d'ailleurs, que les quotas étaient insuffisants au regard de la nécessité de rattraper les retards, et je voulais que ce soit dit.

M. le Président. - OK. Juste un mot. Le témoignage de Christine FAUQUET, je crois qu'il faut l'entendre comme elle le dit – on a suivi tout cela à distance –, confrontée à une épreuve personnelle difficile qui l'a mise en situation d'observer durablement les problèmes. Cela m'amène à penser à deux choses par rapport à notre ambition.

Premièrement, ce qu'on fait et qui coûte très cher, qui sont les salles de simulation qu'on installe dans nos IFSI systématiquement, c'est extrêmement précieux, car c'est un des éléments – je ne dis pas que c'est l'élément – qui peut permettre d'appréhender une formation en situation concrète, de voir comment cela se passe, etc.

Deuxième élément, on augmente fortement les quotas, pas tous mais on a un certain nombre d'instituts qui aujourd'hui nous incitent plus à ralentir qu'à accélérer. Au motif de quoi ? Au motif des stages. Cela renvoie à la place du stage, à l'encadrement pendant le stage, à la qualité de l'encadrement pendant le stage, cette formation des jeunes. Il faut que nous ayons une réflexion là-dessus.

Et, troisième élément, on pourra faire tous les quotas du monde – c'est pourquoi je vais, avec la vice-présidente, fouiller cela dans le détail –, cela peut ne servir à rien. Je m'explique. Le secteur qui a été le plus en crise au niveau des ressources humaines pendant longtemps, et il est d'ailleurs toujours le premier secteur, c'est celui de l'hôtellerie-restauration. Et quand je prenais le nombre d'emplois dans l'hôtellerie et la restauration et le nombre de places que nous avons en formation, par l'apprentissage, par la formation des jeunes, par les lycées, les lycées professionnels, on avait le ratio le plus élevé. Et on me disait « formez, formez, formez, c'est la roue du hamster ». Et j'ai fini par dire notamment à la ministre que cela ne sert absolument à rien de former si les gens restent six mois, un an, deux ans et « foutent le camp ». La durée moyenne de l'exercice, elle est de deux ans ; c'était le cas. Il faut donc poser en même temps le sujet des conditions de travail pour que ce métier soit assuré durablement. Et là, je rejoins ce que dit mon collègue par rapport à la retraite. On peut augmenter le nombre d'aides-soignants, on peut mettre beaucoup d'argent public pour former, on aura un gâchis humain, car les bénéficiaires de ces formations n'exerceront pas durablement et on aura un gâchis social, car on ne répondra pas à l'attente collective. On ne peut donc pas jouer que là-dessus.

Pour illustrer cela, je redis ici qu'on n'a jamais été alerté sur le rythme que nous avons avec la programmation des 1 500, etc., tout allait bien, et c'est en octobre que, tout d'un coup, les directeurs et quelques-uns parmi eux, et à juste titre, nous ont dit « c'est une catastrophe, on n'a plus personne ». Pourquoi ? En creusant un peu, parce qu'il y avait la crise Covid d'une part, mais surtout parce qu'on avait, en fonction de la situation de l'hôpital et des lieux de santé, beaucoup de jeunes qui refusaient d'inscrire leur carrière directement là-dedans et d'autres qui, assez massivement, allaient voir ailleurs. Je ne dis pas qu'il ne faut pas augmenter les quotas. Encore une fois, on le fait, on le fait massivement et, s'il faut poursuivre, on poursuivra. Mais poursuivre de manière aveugle sans savoir à quoi cela sert et sans savoir dans quel paradigme d'emploi cela s'inscrit, à mon avis, c'est un non-sens.

Sur ce rapport, en dehors de l'abstention de Florent MONTILLOT, les avis sont unanimes ?

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 22.04.27.48 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Vie citoyenne**

**Attribution d'une subvention à En tous Genres 36 pour le Forum des Femmes 2022
Attribution d'une subvention à la FRACA-MA pour le programme de mentorat
« Affranchies ! » et approbation de la convention afférente**

Mme BONTHOUX.- Avis favorable et unanime sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous en avons terminé. Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous abordons les rapports de la Commission « Emploi, Formations professionnelles, Insertion », et c'est Karin FISCHER qui rapporte.

EMPLOI, FORMATIONS PROFESSIONNELLES, INSERTION

Rapport 22.04.20.24 - Direction de la Formation professionnelle

Mesure de la Plateforme pour une région 100 % Santé

PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

**Parcours de formation sans couture conduisant aux métiers d'aides-soignant(e)s
et ambulancier(ière)s**

**Attribution de subventions aux centres hospitaliers de Blois et de Châteauroux-Le
Blanc**

Approbation des conventions

**Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires et des droits
connexes**

Mme FISCHER.- Il y a eu unanimité sur ce rapport.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Monsieur le Président, vote pour de notre groupe. En revanche, il n'a pas été précisé dans le cadre de la Commission, d'après ce qui m'a été rapporté, le coût horaire. Il y a une imprécision, des calculs auxquels a procédé ma collègue, qui n'ont pas abouti au prix qui est avancé. Il y aurait donc un souci et il a été demandé par celle-ci, Anna STEPANOFF pour ne pas la nommer, d'avoir les éléments complémentaires et nous sommes en attente de ces éléments. Pour autant, nous votons pour.

M. le Président.- On les fournira et je précise que Marc GRICOURT ne prend pas part au vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur Marc GRICOURT)

Rapport 22.04.20.25 - Direction de la Formation professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2023

**PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES -
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À
LA FORMATION PROFESSIONNELLE - MESURE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
COMBO PARFAIT JEUNE**

Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.20.26 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Attribution de subventions 2022 aux associations : « Association les 3R »,
« Comité Bassin Emploi », « Mob d'Emploi 36 », « Mobilité Emploi 37 »,
« WIMOOV », « Garage solidaire Solidarauto 37 », « AE-ACCV 41 »,
« Mobilité 41 » et « Maison de l'Emploi du Blaisois » pour leurs interventions en
faveur de la mobilité des bénéficiaires de la formation professionnelle et des
personnes en recherche d'emploi
Approbation des conventions

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.20.27 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
SAVOIRS DE BASE - ESPACES LIBRES SAVOIRS (ELS)

Attribution d'une subvention 2022 aux 24 ELS
Approbation du modèle de convention d'attribution

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.04.20.28 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
FORMATION DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE
Attribution d'une subvention au GIP FTLV-IP (Groupement d'intérêt public
formation Tout au Long de la Vie)
Approbation de la convention financière

Mme FISCHER.- il y a eu un avis favorable sur ce rapport de l'ensemble des membres de la Commission, avec une abstention du groupe Rassemblement National.

M. NIKOLIC.- Une abstention qui se transforme en vote contre. On aimerait plutôt symboliquement que des subventions soient accordées *via* le Cap' Asso à des associations de victimes. Évidemment, on doit souhaiter ensuite la réinsertion des personnes sous main de justice, mais on sait que les personnes de cet âge-là qui sont en prison aujourd'hui, c'est souvent pour des faits pas si anodins. Et je ne pense pas que ce soit le rôle de notre collectivité d'utiliser l'argent du contribuable pour subventionner ces personnes, en sachant que la prison, évidemment, doit être aussi une sanction. Il y a une vraie réflexion de fond à avoir pour éviter la récidive, et, pour cela, le meilleur moyen, c'est surtout que les personnes aient une crainte. Je ne vais pas faire de grands slogans politiques, mais, trop souvent, on a des victimes abandonnées.

J'ai eu récemment le témoignage d'une personne, qui s'appelle Elena, qui me disait à quel point elle déplorait, après avoir été victime d'un bourreau pendant des mois et des mois et en sachant qu'elle porte des séquelles physiques et morales, que la personne ait été condamnée à moins d'un an de prison en ayant bénéficié d'aides pour sa réinsertion alors que, de son côté, elle n'en a bénéficié d'aucune. Je pense que c'est toute cette réflexion qu'on doit avoir. En tout cas, je ne voudrais surtout pas que notre collectivité participe à cela.

M. le Président. - Merci.

Monsieur GILLE.

M. GILLE. - Ce n'est pas tout à fait ce que vous dites. Ce sont des actions de formation et c'est une compétence qui nous a été dévolue. C'était une compétence qu'avait l'État, et la loi l'a dévolue aux régions. Nous essayons donc de nous acquitter le mieux possible de la mise en place de dispositifs de formation dans les prisons, et je pense que c'est quand même une réponse, car souvent, c'est quand même cela, il vaut mieux former qu'ouvrir des prisons. Alors, on n'est peut-être pas d'accord là-dessus, mais nous, nous défendons cela.

Mais je rappelle, encore une fois, de manière générale, que ce n'est pas facultatif, c'est une compétence qui nous échoit. Après, je pense qu'on peut faire plus ou moins, mais nous, nous essayons de faire le mieux possible.

M. le Président. - Oui, Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles. - Oui, bien sûr qu'il faut une attention pour les victimes, mais cela, ce n'est pas une compétence de la Région, mais une compétence...

M. NIKOLIC. - *Via* le Cap' Asso, si.

M. FOURNIER Charles. - ...de l'État. Non, ce n'est pas la responsabilité de la Région, et là, elle intervient sur ce qu'est son champ de responsabilités.

Et puis, je le dis, heureusement qu'on accompagne les personnes qui sont en prison. C'est quand même extrêmement important de penser à leur réinsertion, et ne pas le faire serait sans doute, pour les victimes aussi, un risque à prendre. Je crois que c'est absolument indispensable de le faire, et mettre les deux en parallèle me paraît quand même un peu douteux. Le soutien aux victimes doit exister, mais ce n'est pas la responsabilité de la Région. On le fait d'ailleurs quand même à travers Cap' Asso en soutenant des associations d'aide aux victimes, en intervenant pour les soutenir. Mais je pense que votre comparaison pose problème sur le fond.

M. NIKOLIC. - On est le pays où il y a le plus de récidives en Europe ; on voit que c'est très efficace.

M. le Président. - Madame de PÉLICHY.

Mme de PÉLICHY. - Je suis personnellement et profondément choquée par vos propos, Monsieur NIKOLIC, et je m'étonne d'être la première à le dire en ces termes.

Premièrement, dans notre système juridique français, il y a deux choses qui sont complètement différentes : il y a le pénal, qui a pour unique et seule vocation de protéger la société d'un individu dangereux, et il y a le civil qui a pour vocation de réparer les injustices et les fautes commises à l'encontre des victimes. On peut trouver que c'est mal fait, le fait est que c'est comme cela. Le pénal, la prison n'a pas pour vocation de réparer une injustice auprès d'une victime mais uniquement de protéger la société d'un individu dangereux. Le fait d'avoir des actions de formation qui ont pour objectif la réinsertion de ces personnes est le premier élément. Peut-être qu'il n'est pas satisfaisant, peut-être même qu'il ne va pas suffisamment loin, mais il est le premier élément qui permet de lutter, derrière, contre la récidive.

S'agissant des victimes, il y a probablement beaucoup de choses à revoir, un accompagnement notamment psychologique et médical qui n'est pas toujours à la hauteur, une capacité à obtenir réparation qui n'est pas toujours à la hauteur, mais cela ne consiste pas uniquement, et c'est peut-être l'erreur qu'on fait et l'erreur que les médias et certains politiques font, à corréliser la peine de prison avec l'injustice subie par la victime. Cela n'a théoriquement rien à voir. Et la récidive n'a jamais rien eu à voir avec la sanction qui a été prise à l'encontre de la personne. Croire que c'est la crainte d'avoir une sanction qui va faire

baisser le niveau de criminalité est une erreur fondamentale qui a déjà été démontrée dès le XVI^e et le XVII^e siècle par BECCARIA dans son livre *Des délits et des peines* que je vous invite à lire très attentivement, car c'est remarquable.

M. NIKOLIC.- Je suis content que vous viviez au XVII^e siècle. Je veux juste répondre et dire que la société a beaucoup changé. Je veux répondre, parce qu'on dit que mes propos sont choquants, mais moi, ce n'est pas la première fois que je suis choqué par les propos de Madame de PÉLICHY. Je me souviens, sur la Mauritanie notamment, qu'elle disait qu'on devait apprendre aussi d'eux. Je n'ai jamais oublié cette phrase qui m'avait particulièrement marqué. C'était quand j'évoquais le fait qu'ils condamnaient à mort les homosexuels et qu'ils lapidaient les femmes, et elle avait répondu cela. Mais bon, ce n'est pas le sujet.

Je veux répondre. Vous pouvez avoir des théories comme cela, mais vous savez, aujourd'hui, la réalité du terrain dans beaucoup de quartiers, aujourd'hui, Madame de PÉLICHY... Vous avez des exemples de non-crainte de condamnation. Aujourd'hui, quand vous trafiquez, quand vous pratiquez des violences parfois très fortes, la première fois, quand vous êtes mineur, vous êtes arrêté et vous êtes relâché très rapidement. C'est très concret, ce que je vais vous dire. Ensuite, après parfois trois ou quatre arrestations pour des faits graves, avec des gens qui peuvent être blessés gravement, vous avez un rappel à la loi, comme s'il n'était pas au courant. Ensuite, vous avez du sursis, Madame, et c'est pour cela qu'on est face à des gens qui ont été arrêtés 14, 15 fois sans jamais avoir été condamnés, et ils n'ont absolument aucune crainte. Et ceux qui ont la crainte, ce sont ceux qui vivent dans ces quartiers et qui se disent : « Quoi qu'il arrive, moi je vais vivre avec cette peur, parce que si je porte plainte, c'est moi qui vais avoir des problèmes, car ce sont eux qui tiennent le quartier. » Et s'il n'y a pas de sanction et de répression claire, oui, ils continueront à récidiver, parce que c'est ce qui s'impose comme norme, du fait qu'ils n'ont rien à craindre. Vous ne connaissez absolument pas la réalité de l'insécurité sur notre territoire, sur nos territoires, et cela pose un vrai problème !

(Brouhaha)

M. le Président.- Merci.

S'il vous plaît... Par rapport à cela, Monsieur NIKOLIC, manifestement, nous ne partageons pas les mêmes valeurs.

M. NIKOLIC.- Oui, je vous le confirme. Moi, je suis du côté des victimes.

(Brouhaha)

M. le Président.- Monsieur NIKOLIC, votre positionnement, là, malheureusement comme dans beaucoup d'autres domaines, c'est d'opposer radicalement les êtres humains, d'attiser les haines et de le faire de manière durable, et là, ce que vous dites est particulièrement grave. Pourquoi ? Lorsqu'une personne est condamnée, la justice fait son travail. Vous, dans vos propos, vous souhaitez que la société entretienne, par rapport à ces condamnés, une haine durable et définitive qui les condamne à vie...

M. NIKOLIC.- Pas du tout.

M. le Président.- Parce que faire en sorte que des gens en prison n'aient le droit ni de se former, ni de travailler, parce que cela revient à cela, et souvent les gens qui se forment travaillent pendant le temps de prison, c'est les condamner à vie, c'est faire en sorte que le jour où ils sortiront, à nouveau la haine que vous cultivez et peut-être que vous considérez comme étant votre terreau, cette haine-là va mettre à nouveau en insécurité ! Ceux qui défendent la sécurité, ce sont ceux qui défendent...

M. NIKOLIC.- Non, je ne vous laisse pas... Je ne vous laisserai pas dire que j'ai de la haine ! Je n'ai de la haine envers personne !

(Brouhaha)

M. le Président.- Vous attisez la haine dans notre société...

M. NIKOLIC.- C'est faux, ce que vous dites !

M. le Président.- ...et, Monsieur NIKOLIC...

M. NIKOLIC.- Non, je ne vous laisserai pas dire ça, Monsieur BONNEAU !

M. le Président.- ...j'entends bien que cela vous gêne !

M. NIKOLIC.- Non, non, non !

M. le Président.- J'entends bien que cela vous gêne.

M. NIKOLIC.- Parce que c'est insupportable !

M. le Président.- Et vous proposez ce système-là pour notre société, et nous...

M. NIKOLIC.- Absolument pas !

M. le Président.- ...ne le partageons pas.

Je mets aux voix le rapport. Il est donc adopté avec, s'agissant du Rassemblement National ?

M. NIKOLIC.- Un vote contre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés)

Rapport 22.04.20.29 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
FORMATIONS SUBVENTIONNÉES

Attribution d'une subvention 2022 à l'ARDEAR pour la mise en œuvre d'une formation « de l'idée au projet agricole »

Approbation de la convention 2022

Mme FISCHER.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité. Il y a deux commissions qui ont émis un avis. Pour la Commission « Territoires, Agriculture, Alimentation », avis favorable également avec la non-participation au vote de Temanuata GIRARD.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame Temanuata GIRARD)

M. le Président.- Merci, nous en avons terminé.

Je vous précise que nous nous retrouverons en Commission permanente le 6 mai et que, s'agissant de la séance plénière de mai, elle sera organisée sur la seule journée du 12.

Merci à vous, bon appétit.

(La séance est levée à douze heures neuf)

La Secrétaire de Séance

Temanuata GIRARD

Le Président

François BONNEAU